

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Procès-verbal in extenso de la Séance du 8 octobre 2014
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 17 h 30, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.- Mesdames, Messieurs, bonjour ! Il est l'heure, mais passée. L'exactitude est la politesse des rois, mais comme nous sommes républicains, nous pouvons commencer avec quelques minutes de retard. J'ai été un petit peu retenu pour l'inauguration de jeux pour les enfants aux Olives, de magnifiques jeux, ce qui a mis aussi en retard Mme MASSE, je ne suis pas le seul, mais au moins je suis là !

Je remercie les personnes présentes, les Présidentes et Présidents de CIQ. Je remercie déjà, avant que la séance ne soit terminée, car à ce moment-là tout le monde est pressé de regagner son foyer et donc n'entend plus ce que je dis, je remercie les Services, notamment celui de Mme HABLLOT, le Service des élus, pour avoir préparé ce Conseil dans les conditions qui sont celles que nous subissons, personnellement depuis six ans et demi, mais depuis dix-huit ou dix-neuf ans, nous y reviendrons sans doute au cours de ce Conseil. Merci au Service animation, à Mme HAUTCOEUR, pour son travail, et bien évidemment à M. MEXIS, le Directeur de Cabinet, et le Cabinet tout entier, ainsi que Madame la Directrice Générale des Services, Mme DESPORTES, qui, je crois, assiste à son premier Conseil d'Arrondissements.

Nous pouvons donc passer à la séance, en commençant par l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du 25 juin 2014

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des remarques particulières sur le compte rendu in extenso de la précédente du 25 juin 2014 ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, avant de faire approuver par le Conseil d'Arrondissements ce procès-verbal du dernier Conseil, je vous invite à le lire vous-même avant de diffuser vos tracts. En effet, Monsieur le Maire, cet été, vous avez diffusé un tract où vous taguez M. MIRON, puisque le tract s'appelle : "L'UMP Richard MIRON veut noyer la ZAC de Sainte-Marthe sous les logements sociaux", dans lequel vous indiquez que M. Richard MIRON a voté avec la Gauche pour la construction de 45 logements sociaux dans la ZAC de Sainte-Marthe. Donc je vous invite à relire la page 22 du compte rendu où il est indiqué que le groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts s'est abstenu et a donné la raison de l'abstention. Donc, Monsieur le Maire, merci de lire les comptes rendus avant de diffuser vos tracts !

Monsieur RAVIER.- Nous en prendrons bonne note, M. MARI. Pas d'autre intervention ?
(Aucune autre intervention)

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2014 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

VŒU N° 14-108 7S - Pour une meilleure application de la réforme des rythmes scolaires.

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Bonsoir à tous ! Monsieur le Maire des 13^e et 14^e Arrondissements soumet au Conseil d'Arrondissements le vœu suivant :

"Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements, face à l'incapacité de la Ville de Marseille à appliquer la réforme des rythmes scolaires en mettant en place les activités périscolaires du vendredi après-midi, face à la détresse des parents qui travaillent et sont depuis septembre dernier dans l'impossibilité de mener de front leur vie familiale et professionnelle, rappelant que la Mairie de Secteur a pallié cette absence d'offre périscolaire en ouvrant plusieurs Centres aérés le vendredi après-midi, observant néanmoins que ces ouvertures de Centres ne répondent qu'à une faible part de la demande émanant des parents qui ont un emploi, car ils doivent interrompre leur journée de travail pour mener leurs enfants de l'école au Centre aéré, constatant que les grèves des ATSEM le vendredi à 11 h 30 sont surtout liées à leurs inquiétudes de devoir prendre la responsabilité de la garde des enfants à partir de 13 h 30, demande au Maire de Marseille :

- de garantir l'équité entre les différents secteurs de Marseille dans le démarrage progressif des activités périscolaires le vendredi après-midi, en fonction du nombre d'élèves scolarisés dans chacun d'entre eux,
 - de garantir la transparence aux Marseillais en publiant la liste complète des écoles pourvues d'activités périscolaires, au lieu d'envoyer à chaque Mairie de Secteur la liste des seules écoles qui la concernent,
 - dans l'attente de la mise en place généralisée des activités périscolaires, de permettre à toutes les écoles de Marseille d'avoir des garderies de qualité et sécurisées,
 - et pour ce faire, d'offrir un cadre juridique et des moyens financiers qui permettent l'intervention dans l'enceinte des écoles des associations qui le peuvent et le demandent, ainsi que des animateurs, en concertation avec les Mairies de Secteur dans leur rôle de proximité."

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce vœu aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Avez-vous des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, j'ai bien pris note du vœu que vous venez de faire lire par votre Adjointe. Je vous avais également informé en temps et en heure du vœu proposé par le Groupe Socialiste. Je note que vous ne l'avez pas enrôlé. Donc le Groupe Socialiste ne participera pas au vote de ce vœu. Je note aussi également que ce vœu, que j'ai reçu par mail, je dois le reconnaître, de votre Directeur de Cabinet, n'a peut-être pas été communiqué à l'ensemble des élus. Donc ce que vous reprochez au Maire de Marseille de ne pas transmettre les rapports en temps et en heure, je pense que mes collègues élus de l'opposition n'ont pas reçu ce vœu. Je regrette que vous ne l'ayez pas également... votre vœu reprend les trois quarts du vœu que j'avais proposé, donc vous auriez pu proposer les deux vœux au Conseil.

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Sénateur-Maire, déjà je vous présente mes félicitations pour votre élection à un nouveau mandat : encore d'autres fonctions, bravo, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AIRAUDO.

Monsieur AIRAUDO.- Je voudrais revenir sur ce vœu que l'on n'a reçu que maintenant sur table. C'est un peu l'arroseur arrosé, comme disait M. MARI : vous vous plaignez du Maire de Marseille, mais vous ne faites guère mieux !

Monsieur RAVIER.- Vous reconnaissez que je fais mieux quand même ! Mais veuillez m'excuser, je vous ai interrompu.

Monsieur AIRAUDO.- Si vous le dites, je veux bien vous faire plaisir aujourd'hui !

Pour revenir à l'essentiel, on va éviter de parler de votre personne. Oui, en effet, on peut toujours faire mieux, je suis d'accord, on peut effectivement reprocher beaucoup de choses. Maintenant, puisque vous partagez ce constat, faites comme nous, sollicitez le Ministre de l'Education Nationale, demandez-lui où sont les financements pour justement mettre en place cette réforme. Je pense que M. MARI, qui partage notre souhait, va se faire un plaisir d'écrire à ses collègues au Gouvernement parce que, pour rappel, la dotation globale de fonctionnement de la Ville de Marseille a été diminuée de 28 millions d'euros, que la réforme coûte 22 millions d'euros, qu'il faut embaucher 4 000 éducateurs, non pas de simples animateurs, mais des éducateurs, parce qu'il y a des règles et des normes à respecter. Et comme l'a dit Monsieur le Maire tout à l'heure, les lois s'appliquent à tout le monde et elles s'appliquent aussi à la Ville de Marseille. Donc il faut embaucher du personnel qualifié. Et cela a un coût, cela prend du temps, cela ne se fait pas du jour au lendemain.

Pour ce qui est de la liste des écoles où des Centres aérés sont mis en place, tout simplement c'est fait aussi par un système de péréquation, c'est-à-dire que les secteurs sont pourvus en fonction du nombre d'habitants sur le secteur, et le 13-14 est le secteur aujourd'hui sur Marseille où il y a le plus d'écoles qui permettent justement cet accueil. Mais vous pouvez demander à Mme CASANOVA, Adjointe au Maire de Marseille, qui vous donnera la liste de toutes les écoles qui sont ouvertes sur Marseille et vous ferez ce constat vous aussi.

Maintenant, je vous le redis, si vraiment on pouvait avoir un Gouvernement qui joigne le geste à la parole et qui aide la Ville de Marseille à mettre en place cette réforme, ce serait beaucoup plus facile, surtout quand on voit qu'ailleurs, l'application de cette réforme revient à 90 euros par enfant, et qu'à Marseille, seule ville en France, on ne sait pas pourquoi, mis à part peut-être que M. MENNUCCI a perdu les élections municipales, c'est seulement 50 euros par enfant d'aide de la part de l'Etat qui sont promis et qui ne sont toujours pas donnés. Merci.

Monsieur MARI.- Vous permettez, Monsieur le Maire, que... ?

(M. MARI filme le Maire)

Monsieur JOHSUA.- Je ne sais pas très bien comment il faut vous appeler, Monsieur le Maire, s'il faut vous appeler Monsieur le Sénateur Maire ou...

Monsieur RAVIER.- Vous pouvez m'appeler "camarade", si vous voulez !

Monsieur JOHSUA.- Pour cela, M. RAVIER, il faudrait aller avec les camarades ! Cela me semble un euphémisme, cela va être difficile !

Cela dit, je ferai juste une petite parenthèse à laquelle vous n'êtes pas obligé de répondre. Je constate que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent, comme avait dit une personne célèbre. Vous vous étiez engagé à ce qu'il n'y ait pas de cumul de fonctions et je vois que maintenant, vous avez déjà trois mandats. Je me demande comment vous pouvez avoir le temps de vous occuper sérieusement de notre Mairie ! Cette parenthèse étant refermée, j'en viens au vœu que vous avez présenté. Tout d'abord, il y a le fond et puis il y a la forme. Je commence par la forme.

Je constate que l'on aurait pu savoir depuis plusieurs mois la situation que nous connaissons. Car cela fait plusieurs mois que le Front de Gauche avertit que nous allons rencontrer une telle situation. Je vous avais moi-même engagé à envisager la situation que nous connaissons. Vous m'aviez répondu, comme vous aviez répondu à tout le monde, qu'il n'y avait pas de vœu possible particulier, sauf émanant de vous. C'est le cas que M. MARI vient de rappeler.

Je crois savoir que vous vous réveillez le matin après avoir pris la mesure qu'ils sont inapplicables, comme on le constate dans le vœu que vous avez formulé, parce que les Centres que vous avez ouverts, qui ne sont d'ailleurs qu'une garderie, cela ne résout aucun problème puisque les parents ne peuvent pas y aller. Donc vous avez ouvert cela, mais vous n'avez pas engagé les moyens pour que les gens puissent y aller. On ne va donc pas vous donner maintenant un satisfecit sur quelque chose qui est lamentable.

Alors, bien sûr, vous n'êtes pas responsable, c'est vrai. Prenons les choses comme elles sont, les premiers responsables de l'affaire, ce sont bien évidemment ceux qui ont décidé cette réforme catastrophique. Pour cela, il n'y a pas l'ombre d'un doute. Ce dossier, excusez-moi, Monsieur, vous aussi vous saviez que cela arriver ! Cela fait des mois que vous le savez, cela fait des mois que les parents vous disent : "regardez ce qui va se passer !" Vous avez escompté que cette réforme ne s'appliquerait pas. Elle s'applique. Et ceux qui payent la chose, ce sont les gens qui travaillent et ce sont les parents d'une manière générale. La situation de Marseille est absolument lamentable. Le vœu que vous faites, que vous nous demandez de voter, M. RAVIER, est incomplet, parce que cela ne résout pas les problèmes des gens.

Sur le fond, vous avez une phrase qui ne va pas quand vous dites : "le temps que les activités périscolaires s'installent, faisons de la garderie". Mais enfin, on ne va pas faire de la garderie ! Il faut absolument que cette question soit résolue rapidement pour tout le monde ! L'injustice que nous subissons est absolument intolérable. Vous nous demandez un vote qui vient beaucoup trop tard, donc je ne vais pas donner un satisfecit à la manière dont vous avez procédé sur cette question-là qui vient à la rescousse de la manière lamentable aussi dont la Mairie UMP a réglé le problème. Je ne vais donc pas prendre au vote sur le vœu que vous avez proposé.

Monsieur RAVIER.- Merci, Messieurs. Pour faire une réponse globale, M. MARI, vous nous reprochez d'avoir communiqué ce...

(M. MARI filme)

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous vous êtes reconverti chez M. Béliveau ? C'est "surprise sur prise" ? Qu'est-ce que vous nous faites là ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je vous ai averti par mail que les débats du Conseil d'Arrondissements étant publics, pour ne pas vous gêner j'ai bien compris que vous ne souhaitiez pas qu'une personne du public puisse filmer, or la jurisprudence permet à un Conseiller Municipal de filmer le Conseil d'Arrondissements, Monsieur le Maire. Donc, je vous ai envoyé la jurisprudence. J'ai bien compris, Monsieur le Maire, que vous aviez des difficultés financières et que vous aviez supprimé la diffusion du Conseil d'Arrondissements, donc je filme le Conseil d'Arrondissements.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, avez-vous oublié qu'il fut une époque où vous étiez 1^{er} Adjoint ? Que vous aviez ou que vous deviez observer une attitude sérieuse ? Vous êtes en train de sombrer, M. MARI. Vous pourriez vous illustrer de manière beaucoup plus pertinente, en vous mettant au service, comme vous auriez pu le faire depuis longtemps, de la population. Or, là, vous êtes clownesque ! Et si ce n'était que cela, ce ne serait pas bien grave ! Personnellement, je ne suis pas contre le fait de filmer nos débats, ils sont publics, ils l'ont toujours été, cela ne m'a jamais gêné. Mais ce qui me pousse à vous demander et à obtenir de vous de cesser cette mascarade, c'est que vous ne vous êtes pas plié, si j'ose dire, à la plus élémentaire des politesses et des courtoisies républicaines.

Monsieur MARI.- C'est faux, Monsieur le Maire, je vous ai envoyé un mail !

Monsieur RAVIER.- Vous m'avez interpellé par l'intermédiaire de mon Directeur de Cabinet de façon péremptoire et presque agressive, en tout cas quasiment méprisante, en jetant au regard de mon Directeur de Cabinet des décisions de justice, des jurisprudences. J'en ai autant à votre service. J'attendais de vous, vous qui êtes désormais le Président du Groupe Socialiste à la Mairie de Marseille, ce n'est quand même pas rien, même si ce n'est plus grand-chose, j'attendais donc de vous que vous adoptiez une attitude républicaine et qui devait vous conduire à demander un rendez-vous, ce que je ne vous aurais pas refusé, vous le savez ! Je vous ai accordé quand même pas mal de vos demandes !

Je ne suis pas fermé à ce que vous pouvez me demander, y compris à ce que nos débats soient filmés, mais la manière que vous utilisez, M. MARI, est tout à fait critiquable. Il y a des modalités à mettre en place. Vous filmez aujourd'hui, vous n'en avez demandé l'accord à personne. Qu'allez-vous faire de ce film ? Qui va apparaître sur ce film ? Il y a des fonctionnaires. Tout ceci est fait d'une façon non concertée, par quelqu'un qui n'est pas un professionnel.

Il y avait dans la précédente mandature des professionnels rémunérés. Vous pensiez, avec mon prédécesseur, que l'argent du contribuable devait servir pour qu'une cinquantaine d'internautes puissent suivre nos débats. Ce sont les statistiques que nous avons pu observer et c'est ce qui m'a conduit à économiser cet argent que j'estimais être gaspillé. Donc, vous saviez que c'était réglementé, qu'il s'agissait de professionnels, et qu'aucun public, aucun fonctionnaire n'était impacté. Et là, encore une fois, vous n'avez pas jugé utile de demander un rendez-vous afin que nous puissions établir les modalités de ce film.

Et pour conclure sur ce chapitre, je vous demande aujourd'hui de cesser de filmer. Dès la fin de ce Conseil, si vous le souhaitez, je n'ai pas d'heure, je suis à la disposition des habitants de ce secteur et de leurs représentants même s'ils sont dans l'opposition, si vous souhaitez me rencontrer dès ce soir pour que nous évoquions ensemble les modalités de tournage pour le prochain Conseil d'Arrondissements, j'y suis tout à fait favorable. Mais agir comme vous le faites, ce n'est pas acceptable, M. MARI !

Est-ce que vous vous imaginez arriver vendredi matin au Conseil Municipal et sortir votre caméra ? Et dire à M. Jean-Claude GAUDIN : "Au nom de la liberté des débats, etc., il m'a été dit en secteur...", ce n'est pas sérieux, il faut redevenir sérieux ! C'est vrai que la campagne électorale a fait beaucoup de mal avec le candidat qui était le vôtre, mais vous avez eu l'occasion, puisqu'il y a un peu de changement dans ce groupe, de donner une autre image. Et là, je le regrette pour vous, c'est décevant.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je prends acte de ce que vous venez d'indiquer. Je pensais, d'une manière très courtoise, vous avoir sollicité et j'ai bien entendu que vous ne souhaitiez pas qu'un citoyen –entre guillemets– "de base" puisse filmer dans un Conseil Municipal.

Monsieur RAVIER.- Non, ce n'est pas ce que j'ai dit !

Monsieur MARI.- Mais j'arrête de filmer, Monsieur le Maire, je ne créerai pas d'incident, j'arrête de filmer, je prends acte de votre requête. Et je vous solliciterai pour officiellement vous demander l'autorisation de filmer au prochain Conseil d'Arrondissements. Je n'y suis pas obligé, mais on ne va pas faire un débat d'experts, on ne va pas saisir, je pense que les habitants de notre secteur préfèrent que nous débattions des problèmes des quartiers plutôt que de problèmes de jurisprudence. Donc je prends acte de votre opposition de filmer et nous en débattons après le Conseil d'Arrondissements puisque vous m'en avez fait la proposition.

Monsieur RAVIER.- Avec grand plaisir ! Mais je n'estime pas qu'un habitant n'a pas le droit ; un élu a le droit. Je vous demande de prendre un rendez-vous afin que nous évoquions cela, vous ou celui que vous pensez mandater, pour mettre en place les modalités de tournage. C'est tout ce que je vous demande ! Je n'interdis pas quoi que ce soit.

Monsieur MARI.- Donc, ce soir, vous ne m'interdisez pas de filmer, vous me demandez de ne pas filmer.

Monsieur RAVIER.- Je vous le demande parce que je me dis qu'à un moment donné, vous serez doué de raison et que la raison va l'emporter, et qu'à ce moment-là vous rangerez votre caméra pour que la fois prochaine, après que nous ayons évoqué ces modalités et que nous soyons tombés d'accord ou pas, le tournage se passe dans des conditions concertées et que tout le monde puisse accepter votre démarche. Mais tout ceci, encore une fois, doit être précédé d'une concertation. Je crois que c'est la moindre des choses. Cela s'appelle la courtoisie républicaine. Je vous remercie, en tout cas, de voir que la raison l'a emporté.

Pour revenir à notre sujet, votre vœu, M. MARI, vous me l'avez fait parvenir vendredi. Vous estimez vous-même que le vœu du Conseil, celui des parents et des enfants de ce secteur et de l'ensemble des habitants reprend aux trois quarts le vôtre.

M. RAVIER s'adresse à une personne en fond de salle, debout, dans l'espace réservé au public :
"Cher Monsieur, je vois que vous avez un appareil enregistreur."

La personne interpellée lui répond qu'elle est journaliste.

Monsieur RAVIER.- Mais même un journaliste, Monsieur, doit se présenter. Ce n'est pas la guinguette, ici ! On n'est pas à la fête de l'Huma ! Il y a des règles, cher Monsieur, il y a des règlements !

La personne demande si l'on interdit aux journalistes d'enregistrer.

Monsieur RAVIER.- Les journalistes doivent se présenter, ils sont tenus à la même courtoisie !

La personne n'est pas de cet avis.

Monsieur RAVIER.- Oui, j'ai bien remarqué que vous n'étiez pas courtois, oui, cela, je l'ai remarqué. Donc je vous demande, comme je l'ai demandé à M. MARI, de cesser votre enregistrement. Vous me demanderez un rendez-vous, ce que je vous accorderai et nous en discuterons.

La personne refuse, veut poursuivre son enregistrement. Elle ajoute même que le Maire n'a qu'à appeler la Police, s'il le veut. Car c'est la première fois qu'elle voit cela.

Monsieur RAVIER.- Eh bien, il va falloir vous y faire ! Ici, les règles sont appliquées, cher Monsieur ! Il faut se déclarer avant, Monsieur. Je sais que de nos jours on ne déclare plus grand-chose, mais, ici, on se déclare !

Monsieur MARI.- On pensait que la presse était libre dans ce pays, Monsieur le Maire !

Monsieur RAVIER.- On se déclare ! Mais encore une fois, et on ne va pas y passer deux heures, je n'exige pas que l'on se présente, c'est une question de courtoisie, Monsieur. Vous arrivez ici en terrain conquis, sans vous présenter, vous me dites que vous êtes de la presse, rien ne me le prouve. Et de plus, vous vous permettez de hausser le ton ! Vous faites partie du public, Monsieur. Je vous ai déjà laissé vous exprimer, alors que le public n'a pas à s'exprimer pendant les Conseils, quel que soit le Conseil et quel que soit le lieu. Donc, soit vous cessez votre enregistrement, soit je demande à nos forces de l'ordre de vous faire sortir !

La personne refuse.

Monsieur JOHSUA.- M. RAVIER, on n'a rien à cacher !

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas la question. Il est évident que l'on n'a rien à cacher, le public est là, je n'ai pas interdit au public d'entrer !

Monsieur (JOHSUA).- M. RAVIER, on est démocratie encore, il a le droit de faire cela, vous le savez !

Monsieur RAVIER.- Vous en êtes réduit à cela, mais je vous plains ! Vous en êtes réduit à essayer de créer un incident pour exister ! Il va falloir assumer votre cuisante défaite aux élections municipales, européennes et sénatoriales, il faut l'accepter ! Et retrouvez-vous dans vos cellules, je crois que c'est le mot que vous donnez à vos organisations, travaillez, travaillez le terrain, écoutez vos concitoyens et puis faites des propositions. Mais ne créez pas la perturbation avec vos enregistrements ! C'est dérisoire et cela ennuie tout le monde, vous agacez tout le monde !

Alors, Monsieur, une dernière fois, soit vous cessez votre enregistrement, soit vous allez prendre l'air !

La personne refuse.

Monsieur RAVIER.- Messieurs de la Police municipale, est-ce que vous pouvez raccompagner ce Monsieur qui se prétend journaliste vers la sortie ?

Monsieur MARI.- Il l'est !

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous rejoignez le Titanic ! Sincèrement, vous me décevez ! Cela tourne à la foire et au cirque ! Inutile de nommer le clown, il est debout !

(Divers mouvements dans la salle)

Monsieur RAVIER.- Messieurs de la Police municipale, en tant que Police de l'assemblée, je souhaite que ce Monsieur sorte. Tant que cette personne n'aura pas éteint son enregistreur, je ne reprendrai pas la séance, je vais la suspendre. Personnellement, je n'ai pas d'heure, ce n'est pas un problème !

Une remarque dans la salle : "Il a une carte de presse".

Monsieur RAVIER.- Que ce soit ou pas une carte de presse, je ne veux pas le savoir, c'est trop tard, ce sera pour la prochaine fois. Vous comptez nous faire perdre notre temps, on a déjà perdu une demi-heure.

Monsieur MARI.- Peut-être que le policier ne veut pas être en faute professionnelle !

Une remarque dans la salle : Il faut faire appel à la Police nationale !

Monsieur RAVIER.- Il n'y a pas d'intervention dans le public, chère Madame. Les interpellations, cela suffit. J'ai clairement fait savoir qu'il faut contacter mon Cabinet, prendre rendez-vous, que j'accepterai, je vous recevrai et nous définirons les modalités de votre présence en tant que journaliste, ici. Tant que cela sera la foire, il n'y aura pas d'accord !

Il y a quelques mois, vous souhaitiez convaincre, et heureusement ils n'ont pas été dupes, M. MARI, vous souhaitiez convaincre les Marseillais que vous étiez capables et aptes à gouverner Marseille. Au lieu de nous filmer, vous auriez dû demander à quelqu'un de vous filmer et vous observer ensuite sur l'écran : vous êtes pitoyable ! Je pensais que l'on avait touché le fond avec M. MENNUCCI. Manifestement, c'est vaseux, on continue de s'enfoncer avec vous, enfin vous en l'occurrence ! Il y a des dossiers qui intéressent et qui engagent l'avenir de nos secteurs et vous êtes là à nous faire perdre notre temps et celui du public, c'est catastrophique ! J'ai plus de la peine pour vous que de la colère, j'ai de la peine. Je pensais qu'il y ait un renouveau, c'est ce que vous appeliez de vos vœux. Mais c'est le cycle infernal du ridicule dans lequel vous vous enfermez. C'est votre choix.

(Le débat est suspendu quelques instants)

Monsieur RAVIER.- Je n'ai pas pu finir de répondre à ce qui m'a été dit par M. MARI. Je vous disais que vous m'aviez soumis votre vœu vendredi, on n'est pas non plus dans les délais impartis. Notre vœu, estimez-vous, reprend les trois quarts du vôtre. Eh bien, nous y avons ajouté ce qui nous semblait être beaucoup plus pertinent. Plutôt que des jérémiades qui concluaient votre vœu, nous avons préféré, nous, être beaucoup plus concrets.

Quant à ce que j'ai pu entendre de M. JOHSUA, je suis navré, mais la Mairie de Secteur et notamment son Service de l'animation, le Service de l'éducation et son élue Mme D'ANGIO se sont mobilisés comme jamais.

Je remercie les Services, les agents des Centres d'animation, qui ont fait le maximum et même au-delà de ce que l'on pouvait attendre d'eux, pour soulager les familles : qu'elles soient issues des noyaux villageois des cités du 13^e ou du 14^e, nous avons fait le maximum, dans le cadre légal bien sûr. Ensuite, si nous sortons de ce cadre, nous pouvons faire tout et n'importe quoi, comme c'est le cas ce soir !

Par conséquent, nous n'avons absolument pas à nous reprocher quoi que ce soit. Et nous avons fait mieux, nettement mieux, c'est ce que M. AIRAUDO lui-même a reconnu, peut-être même que le Maire de Marseille, assurément, et mieux que ce qui se passe dans le 8^e secteur, chez Mme GHALI, que vous soutenez, en tout cas qui a une majorité de Gauche, qui, elle, n'a absolument rien fait ! Rien !

Alors, je crois que vous devriez au contraire, je ne vais pas vous demander de me remercier, parce que nous n'avons fait que notre devoir en allant à la rencontre des familles, sur le terrain, devant les écoles, pour les informer et pour leur faire savoir que les agents de la Mairie de secteur, les Services avaient fait le maximum dans l'intérêt général. Vous ne le percevez pas et j'en suis navré. Nous avons reçu en tout cas, nous, un soutien franc et net de la population convaincue.

(M. RAVIER interrompt son intervention)

Monsieur RAVIER.- Je voudrais bien savoir pour quelle raison, alors que je suis le Maire de Secteur et que j'ai le pouvoir de Police dans cette assemblée, pour quelle raison mon souhait de voir le camarade sortir de cette salle n'est pas appliqué ? S'il faut faire appel à la Police Nationale, je le ferai et je suspends la séance.

Madame PONCET-RAMADE.- Mais il n'y a pas de danger !

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas une question de danger, Madame. J'ai siégé ici pendant six ans en tant que Conseiller d'Arrondissements et j'ai appliqué toutes les règles et nous les appliquons partout où nous sommes élus ou pas. Et quand l'on se targue d'être des républicains, des défenseurs des règles, de la démocratie, et j'en passe, eh bien on donne l'exemple, et vous donnez le contre-exemple. C'est pitoyable ce que vous faites, donc je ne l'accepterai pas. Je ne l'accepte pas parce que vous ne vous permettriez pas vendredi au Conseil Municipal de perturber le Conseil Municipal, parce que M. Jean-Claude GAUDIN vous ferez sortir de la salle et il aurait raison, et il aurait mon soutien. Cela fait partie des règles –allez, lâchons le mot– du vivre ensemble. Montrez un exemple du vivre ensemble dans notre Mairie de Secteur ! Le vivre ensemble, vous en vivez, mais vous ne le vivez pas ! C'est bien connu.

Monsieur MARI.- Je crois que Monsieur ne filmait pas.

Monsieur RAVIER.- Filmer ou enregistrer, la moindre des courtoisies, la moindre des politesses consiste à demander un rendez-vous au Maire et qui vous l'accordera. Tant que vous ne vous pliez pas à la moindre des politesses, je ne me plierai pas à vos oukases, camarades ! En attendant que mon Directeur de Cabinet qui manifestement se renseigne... Vos coups de force d'opérette, puisque vous en êtes réduits à cela, il ne manque plus que le tutu ! Tant que l'on en sera réduit à cela, tant que cela ne sera pas sérieux, je ne prendrai pas part à votre mascarade ! La séance est suspendue.

Séance suspendue par M. RAVIER à 18 h 15 - Reprise de la séance à 18 h 30.

Monsieur RAVIER.- On reprend notre séance. Tout le monde est présent, on ne va pas refaire l'appel. Vous voyez, M. MARI, on ne va pas relancer le débat, mais quand je disais qu'il fallait que l'on se voie calmement, que l'on définisse les modalités, la raison à un moment donné est revenue et puis vous avez trébuché, puisque vous avez saisi votre caméra pour filmer la première ou la fausse sortie de ce prétendu journaliste. Vous voyez, vous n'avez pas été maître de votre première démarche qui peut-être consistait à filmer nos débats, mais très vite, on chasse le naturel il revient au galop ! Socialiste vous êtes, Socialiste vous restez, et c'est la foire !

Pour revenir sur les rythmes scolaires, M. AIRAUDO me faisait remarquer que je faisais mieux que M. Jean-Claude GAUDIN, je l'en remercie. En l'occurrence, dans ce domaine, ce n'était pas très difficile au vu de la gestion de ce dossier.

On ne va pas refaire l'historique, mais nous nous souvenons tous que le Maire de Marseille s'était engagé à ce qu'il n'y ait aucun enfant laissé sur le trottoir, "on allait voir ce qu'on allait voir" et que de toute façon il engageait un bras de fer, que nous avons soutenu, avec le Gouvernement, que personne ne voulait de cette loi, en tout cas de ce décret qui a valeur de loi, que cela coûtait trop cher, que personne n'en voulait, ni les parents ni le corps enseignant, etc., ce qui n'est pas faux.

Le souci, c'est que M. Jean-Claude GAUDIN a abandonné les Marseillaises et les Marseillais en rase campagne au début de l'été, finissant par avouer ce que vous disiez vous-même tout à l'heure, que la loi s'appliquait. Alors, avant de partir en vacances, il nous a refilé la patate chaude, la patate bouillante de ces rythmes scolaires, qu'il fallait organiser en deux mois, juillet et août, ce que les villes n'ont pas réussi à faire en plus d'un an.

Le résultat ne nous a pas étonnés, en tout cas ni Mme D'ANGIO ni Mme DESPORTES ni moi-même, ceux qui ont assisté comme chaque jeudi aux mois de juillet et août aux réunions dites préparatoires en Mairie Centrale, pour affronter cette rentrée. Et le fiasco qui était attendu était au rendez-vous au mois de septembre.

Et nous avons observé, il faut bien le reconnaître, un Maire de Marseille en dessous de tout, jetant aux Marseillais : "Occupez-vous de vos enfants !" Il fallait quand même oser, après leur avoir dit deux mois plus tôt que la Mairie Centrale assumerait et que tout serait prêt. Eh bien ! Rien n'était prêt, parce que Monsieur le Maire de Marseille n'avait pas prévu de plan B, persuadé qu'il était qu'il ferait plier le Gouvernement. Or, nous savons très bien qu'avec les Socialistes il n'y a pas de discussion possible. Ce soir, ils nous l'ont démontré. Sûr de lui et un peu trop dominateur, estimant que l'on ne pouvait pas traiter la 2^e ville de France comme les autres. Eh bien ! Elle a été traitée comme les autres ! Le souci, c'est que son Premier Magistrat, lui, n'avait rien prévu !

Et encore une fois, cela lui a permis quand même de se rappeler de l'existence des Mairies de Secteur : "Occupez-vous de vos enfants, vous voyez avec les Mairies de Secteur", cela aurait eu au moins ce mérite. Eh bien, la Mairie du 7^e Secteur, avec ses Services, encore une fois, a fait le maximum et c'est ce dont nous sommes fiers, ici, malgré bien sûr le fait que les parents sont encore aujourd'hui dans de très grandes difficultés, et nous les soutiendrons de toutes nos forces, encore une fois !

Nous pouvons passer au vote de ce premier rapport, après une heure de Conseil. Je mets donc ce vœu aux voix.

LE VŒU N° 14-108 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", non-participation au vote du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts et de M. JOSHUA, élu Front de Gauche.)

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26608-SAC - 14-62 7S DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL – SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS – DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Dotations financières 2015 allouées aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, le rapport n° 14-62 7S concerne la dotation financière 2015 en Mairie de Secteur. Pour le 7^e Secteur, le montant total de la dotation de fonctionnement s'élève est de 2 918 437 euros. La dotation d'investissement, pour un montant total de 305 270 euros, soit les 2 euros par habitant.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Je tiens simplement à faire remarquer que la dernière fois que nous avons évoqué la même question, j'avais fait une longue intervention, je ne vais pas la reprendre, pour expliquer à quel point j'étais contre cette façon de faire, j'étais contre la manière des crédits qui nous sont alloués et contre le fait que ceci se fasse sans aucun contrôle. Je n'avais pas tort puisque la manière dont vous prétendez, avec les mêmes choses, commencer à faire des économies, on est en train de faire le bilan, on verra après à qui vous donnez et à qui vous ne donnez pas, passe complètement en dehors de ce Conseil. On est au courant de rien, mais vous prenez des décisions : vous attribuez à certains, vous refusez à d'autres, sans que l'on n'en ait discuté nulle part. C'est une chose que nous ne pouvons pas accepter. Je l'avais déjà indiqué la dernière fois, je n'ai pas confiance dans la manière dont le Front National travaille, dont vous travaillez. Donc je vote contre ceci.

Et j'ai une petite question à vous poser aussi. Dans le cadre de ces dispositifs ou peut-être dans le dispositif de la Mairie, là aussi c'est une promesse que vous aviez faite, de ne pas utiliser de voiture de fonction. Je voudrais savoir si en définitive vous tenez ou pas cette promesse.

Monsieur RAVIER.- Ainsi parlait la Stasi ! M. JOHSUA, il vous a manifestement échappé que ce qui est présenté ici par Mme MUSTACHIA, c'est ce qui nous est envoyé par la Mairie Centrale. Il ne s'agit pas encore d'attribuer à l'un ou à l'autre ou à ne pas attribuer à qui que ce soit des sommes ou des investissements. Donc là vous me faites une nouvelle fois, mais c'est votre marque de fabrique, un procès d'intention. Si vous ne me l'aviez pas fait, j'aurais été déçu ! Donc vous restez égal à vous-même, me voilà rassuré ! C'est tout ce que je remarque.

Quant à la voiture de fonction, oui, je m'en sers un peu, c'est vrai, comme tous les Présidents de groupe. Mon chauffeur est répertorié à la Ville de Marseille, je ne sais pas si c'est le cas de tous les Maires de secteur. *(Echange de propos simultanés)*

Monsieur RAVIER.- Et pour être tout à fait complet, le Maire de Marseille a mis à la disposition des chauffeurs pour les Présidents de groupe. Le fait est, c'est que notre Président de groupe au Conseil Municipal de Marseille, qui est ici présent, Me MAURY, n'a pas souhaité utiliser cette largesse. Est-ce que le Président du groupe PS a un chauffeur ?

Monsieur MARI.- J'ai une attribution que j'utilise une ou deux fois par semaine.

Monsieur RAVIER.- Vous l'utilisez donc une ou deux fois par semaine. Voilà, vous avez la réponse. Nous, nous ne l'utilisons pas pour notre Président de groupe à la Mairie de Marseille. Votre allié ou votre camarade, cela dépend des jours, l'utilise, lui.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26608-SAC - 14-62 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "contre" de M. JOSHUA, élu Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26609-SAC 14-63 7S DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLÉES ET COMMISSIONS – Révision de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de Secteur. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport 14-63 7S concerne les équipements transférés aux Mairies de Secteur. Vous pouvez voir sur les tableaux de vos documents les types d'équipements et les statuts. Si je peux me permettre juste une petite précision, nous regrettons que ce tableau ne fasse pas le détail des différents arrondissements, et encore moins des différents équipements.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ?

Madame CORDIER.- Les espaces transférés, vous devez les trouver sur le site de la Ville de Marseille. C'est toujours la même règle, des espaces qui sont de moins d'un hectare. Pour les espaces transférés, Monsieur le Sénateur-Maire, vous avez un budget pour les entretenir et j'aimerais bien que ces espaces transférés soient entretenus, parce que la plupart du temps vous demandez au niveau de MPM de les entretenir et c'est à vous de les entretenir, vous avez un marché en cours, vous payez pour cela et il y a des gens qui n'interviennent pas. Je pourrais prendre comme exemple quelque chose qui est très proche de chez moi, le jardin Beaugeard, le jeu de boules, qui est sur le boulevard Vert : il n'a pas été nettoyé depuis votre élection, il y a un tas de branchages. Voilà, c'était juste un rappel parce que peut-être quelquefois, vous êtes comme moi, l'élu a des responsabilités et il faut que l'on apprenne aussi notre métier.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme CORDIER, de nous rappeler que chacun doit prendre ses responsabilités et c'est ce que fera désormais cette Mairie de Secteur, qui pendant des années s'est employée à intervenir sur des équipements dont elle n'est pas la responsable gestionnaire, des équipements qui ne nous sont pas transférés et pourtant sur lesquels cette Mairie de Secteur intervient, parce que la Mairie Centrale n'intervient pas sur certains équipements de quartier. Je ne parle pas nécessairement de l'exemple que vous venez de donner, mais j'aurais des contre-exemples à vous présenter, d'équipements qui ne sont pas transférés à la Mairie de Secteur et pourtant sur lesquels nous intervenons quand même puisque la Mairie Centrale ne le fait pas.

Donc voilà une remarque tout à fait pertinente, Mme CORDIER, que je confirme et que je vous renvoie, et qui illustrera mon propos qui consiste à vous dire que désormais, nous ne réclamerons plus à la Mairie Centrale qu'elle nous transfère des équipements avec le financement, parce qu'elle ne le fait jamais, j'ai pu l'observer au cours de la précédente mandature. Donc chacun devra désormais effectivement assumer ses responsabilités. Au moins, nous n'aurons pas à nous renvoyer des mails à 2 h du matin, en tout cas c'est mon heure, pour que l'un fasse ce qu'aurait dû faire l'autre. Donc nous utiliserons nos modestes moyens pour les équipements qui nous ont été transférés, point ! Et la Mairie Centrale assumera elle aussi, j'espère, ses responsabilités, comme la Communauté Urbaine devra le faire à son tour. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26609-SAC - 14-63 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOSHUA, élu Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

RAPPORT N° 14-26512-DGUP – 14-64 7S - DELEGATION GENERALE VIE CITOYENNE ET PROXIMITE - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE – SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES – DIVISION DES PERSONNES HANDICAPEES – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 2° répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet d'attribuer une aide financière de 4 000 euros à l'association "Trisomie 21 des Bouches-du-Rhône. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26512-DGUP - 14-64 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26482-DVSCJ – 14-65 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 - Versement du solde de la subvention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, concernant ce rapport 14-65 7S, la Ville de Marseille a mis en place Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire pour les enfants en difficulté scolaire, identifiés par les enseignants. Le rapport a pour objet le versement du solde de la subvention pour l'année 2013-2014 aux associations concernées, d'un montant de 210 540 euros.

Nous scindons ce rapport, car il faudrait un vote séparé par association. Pour plus de commodité, nous avons distingué les Centres sociaux qui ont rompu avec la neutralité nécessaire au service public durant l'année écoulée. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Avant de mettre ce rapport aux voix, y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention, le rapport est dans un premier temps adopté à la majorité, mais les élus d'opposition reviennent sur le rapport quelques instants après)

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, veuillez m'excuser, mais il me semble que l'on a besoin d'une explication de texte. Pour le rapport 65, il y a deux documents, il y a le document du rapport au Conseil Municipal, qui propose l'ensemble des subventions, et il y a un document que nous avons récupéré ici sur nos tables et qui est un rectificatif valant substitution, sur lequel, vous, votre majorité, scinde en deux le rapport. J'aimerais que les choses soient claires. Nous votons sur quoi ? Est-ce que l'on vote sur le fait que le rapport soit scindé en deux, c'est-à-dire une partie des rapports, comme vous le proposez ? Ou est-ce que l'on vote, comme c'est proposé pour le Conseil Municipal, sur la totalité des rapports ?

Monsieur RAVIER.- Je m'étonne que vous le découvriez à peine.

Une intervenante.- Il a été posé sur table.

Monsieur RAVIER.- Il faut en prendre connaissance. Nous avons eu une interruption de séance, vous auriez pu le lire. Mais Mme D'ANGIO vous a clairement exposé le dossier et elle vous a très clairement dit que nous présentions un rapport dans lequel nous scindions les documents.

Monsieur MIRON.- Vous séparez bien les deux ? D'accord. Donc nous votons contre, bien évidemment.

Monsieur MARI.- Même vote également, Monsieur le Maire puisque, effectivement, j'avais gardé le rapport précédent et cela m'avait échappé !

Monsieur RAVIER.- C'est une belle preuve que vous n'écoutez pas les rapporteurs, parce que Mme D'ANGIO a été très claire !

Un intervenant.- *(sans micro)* Elle est peut-être claire à l'oral, mais quand vous modifiez les choses au dernier moment... !

Madame CORDIER.- *(sans micro)* Mme D'ANGIO n'a pas dit que sur certaines associations, ceux qui l'auraient approuvé... Scindé en deux, cela ne veut pas dire...

Monsieur RAVIER.- Mais à partir du moment où vous scindez, ce n'est pas pour vous prononcer favorablement ou défavorablement sur les deux. Si on scinde, c'est bien qu'il y a une différence d'appréciation.

Monsieur MARI.- Dorénavant, on sera plus attentif, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. Donc de manière à ce que pour les Services, ce soit plus clair, et qu'il n'y ait pas d'erreur dans l'enregistrement du vote, nous revenons sur le vote du dossier n°65. Je le mets de nouveau aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26482-DVSCJ - 14-65 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26571-DIRCA – 14-66 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Création de deux ascenseurs pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite de la Maison Pour Tous La Maurelle, 22 rue Marius Briata, 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame RODRIGUEZ, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la création de deux ascenseurs pour rendre la Maison Pour Tous La Maurelle accessible aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26571-DIRCA - 14-66 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26468-DVSCJ – 14-67 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DES CRECHES – Approbation des trois affectations d'autorisations de programmes pour le remplacement d'appareils électroménagers des cuisines et des buanderies et de barrières de sécurité dans les crèches municipales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, rapport n°14-67 7S. Marseille compte aujourd'hui 63 établissements municipaux de la Petite Enfance. La confection des repas et l'entretien du linge se faisant sur place, ce rapport demande le renouvellement partiel des appareils électroménagers usagers dans les cuisines et les buanderies, ainsi que le renouvellement des barrières de sécurité. Ces acquisitions s'effectueront sur trois opérations : 100 000 euros pour l'acquisition des appareils électroménagers des cuisines, 100 000 euros pour l'acquisition des appareils électroménagers des buanderies et 50 000 euros pour l'acquisition des barrières de sécurité.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas d'intervention, car a priori cela ne nécessite pas de débat, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26468-DVSCJ - 14-67 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26746-DIRCA – 14-68 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Déplacement de la crèche parentale associative Coccinelle sur le groupe scolaire Rose Castor - Avenue Albert Einstein, Parc des Vieux Cyprès – 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Rapport retiré de l'ODJ du Conseil Municipal

Madame D'ANGIO.- Rapport n°14-68 7S. Suite à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2014, les écoles de formation du Bataillon de Marins Pompiers vont être regroupées sur le site de la Rose, avenue de la Croix Rouge. La crèche parentale Coccinelle est actuellement dans ces locaux. Ce rapport demande donc d'approuver le déplacement de la crèche sur le groupe scolaire Rose Castors dans le 13^e, ainsi que l'affectation de l'autorisation de programme relatif aux études, d'un montant de 70 000 euros. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Avez-vous des interventions sur ce rapport ?

Madame MASSE.- Cela va être très court, Monsieur le Maire, tout simplement parce que je vais vous retourner votre dernière remarque. On vient d'avoir une annexe un petit peu avant 17 h : ce rapport est retiré. Donc je vous retourne la remarque de travailler les dossiers et de prendre en compte le retour de la Mairie Centrale quand un rapport est retiré.

Monsieur RAVIER.- Je n'avais pas été informé.

Madame MASSE.- A 17 h, comme tout le monde, sur la tablette, comme sûrement tous les Conseillers municipaux. Merci.

Monsieur RAVIER.- Navré, je n'en ai pas été informé. Les Services me le confirment, les Services eux-mêmes n'ont pas été informés. Alors peut-être que vous avez des accointances particulières avec Jean-Claude GAUDIN, mais pas nous !

Madame MASSE.- Nous l'avons su à 17 h.

Monsieur RAVIER.- A 17 h, j'ai eu le plaisir de me rendre à une inauguration en compagnie de M. Christophe MASSE. J'étais sur le terrain. Mais même les Services ne sont pas au courant, donc la légèreté dont fait preuve encore une fois la Mairie Centrale ne m'étonne pas. Situation un peu difficile, mais j'ai bien peur que ce qui se passe depuis 18 ou 19 ans ne change pas d'ici vendredi. Nous aurons l'occasion sans doute d'en reparler.

Monsieur AIRAUDO.- Il n'y a qu'une seule Conseillère municipale qui aurait reçu le mail !

Monsieur MARI.- Tous les Conseillers municipaux de la Ville de Marseille ont reçu le mail !

Monsieur RAVIER.- Manifestement, les Services de la Mairie du 7^e Secteur, en tout cas, n'existent pas, ils ne sont même pas informés ! Mépriser les Services à ce point, cela dépasse l'entendement quand même.

Monsieur JOHSUA.- Ou alors, ils sont incompétents !

Monsieur RAVIER.- Vous parlez de qui, M. JOHSUA ?

Monsieur JOHSUA.- Je ne sais pas, on nous fait voter sur quelque chose qui n'existe pas, c'est quand même vous qui êtes responsable !

Monsieur RAVIER.- Si l'on considère que les Services n'ont pas à être informés, ce sont les Services qui nous informent, si l'on ne communique plus qu'entre élus, par texto, par signaux de fumée, si les Services n'ont plus à intervenir, il faut qu'on nous le fasse savoir ! Traiter des agents de cette Mairie de Secteur, je ne sais pas comment cela se passe ailleurs, avec un tel mépris, cela ne m'étonne pas. Vous, manifestement cela ne vous choque pas, moi cela me choque !

Monsieur JOHSUA.- Oui, je suis choqué par la méthode de la Mairie Centrale. Monsieur le Maire, je vous avais dit que j'étais d'accord avec vous, la dernière fois que vous aviez dit cela, à savoir que ce n'était pas des méthodes. Mais, en même temps, nous faire voter sur quelque chose qui a été retiré, c'est quand même un peu...

Monsieur RAVIER.- Oui, mais je ne suis pas au courant ! Peut-être que vous avez tout le temps pour avoir les yeux rivés sur votre matériel 24 heures sur 24, moi il m'arrive de faire autre chose.

Une intervenante.- Oui, mais avant de rentrer en Conseil, on regarde.

Monsieur RAVIER.- On me fait remarquer de façon assez pertinente que vous nous dites, et je n'ai pas de raison de ne pas vous croire : "on reçoit un mail, on reçoit un dossier sur une tablette". Mais est-ce que cela a une valeur ? Est-ce qu'on a la preuve que c'est retiré ?

Madame PONCET-RAMADE.- C'est la tablette donnée par la Mairie.

Monsieur RAVIER.- Mais encore une fois, si la vie municipale se résume à une tablette, il faut nous le dire, on va récupérer des locaux là-haut, et cela va faire des chômeurs de plus ! Mais ce n'est pas sérieux, vous pourriez être d'accord au moins sur cela ! Ce n'est pas sérieux de la part de la Mairie Centrale de faire savoir, une demi-heure avant le Conseil d'Arrondissements, que finalement un dossier sur une soixantaine a été retiré. Ce n'est pas sérieux !

Pour l'instant, le dossier est suspendu, Mme HABLOT va vérifier tout cela.

Quand Jean-Claude GAUDIN nous rappelle que nous sommes la 2^e ville de France, il devrait lui aussi s'en souvenir : ce n'est pas une méthode de travail digne de la 2^e ville de France ! Nous sommes d'accord là-dessus ?

Monsieur MARI.- Il faut le dire au Conseil Municipal !

Monsieur RAVIER.- Mais ai-je l'habitude de taire ce que je pense ? Ne vous inquiétez pas, M. MARI, et j'espère que vous ferez écho ! Peut-on passer au rapport suivant ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Je voudrais juste faire remarque aussi à Mme MASSE qu'il y a pas mal de personnes dans cette salle qui sont simplement Conseillers d'Arrondissements et qui ne sont pas Conseillers municipaux, qui n'ont pas eu la chance d'avoir la belle tablette offerte par M. GAUDIN et qui donc, de toute façon, ne peuvent pas être au courant de ce mail reçu à 17 h. Donc, nous, nous ne sommes pas au courant.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- En l'occurrence, je suis victime, Mme MASSE, je ne suis pas responsable. Je suis victime, comme les autres !

Monsieur MIRON.- Juste pour vous dire que je viens d'avoir confirmation du Directeur Général des Services de la Ville Marseille que le rapport est bien retiré.

Madame MASSE.- Merci.

Une intervenante.- Mais c'est lamentable !

Monsieur RAVIER.- On communique par les chemins de traverse. On appelle le responsable parce qu'on a le numéro de téléphone, mais la voie classique, légale, administrative... Et pourtant, c'est la 2^e ville de France !

Nous passons au rapport suivant, en attendant que Mme HABLOT revienne.

RAPPORT N° 14-26619-DIRCA – 14-69 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Réalisation d'un stade de catégorie 3 au Complexe Malpassé - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport a pour objet, dans le cadre de la réalisation d'un stade de catégorie 3 se situant au 63, boulevard Laveran dans le 13^e arrondissement, l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2014, à hauteur d'un montant de 4 250 000 euros pour les études et travaux. On peut se féliciter que les 13^e et 14^e arrondissements bénéficient de ce projet de rénovation en catégorie 3.

Cependant, le projet de délibération présenté à la Mairie de Secteur ne comporte aucun plan. Aussi, il reste difficile d'évaluer la portée de l'emprise foncière du projet et l'impact sur les plateaux sportifs contigus au stade, et de l'ancienne piscine Malpassé.

De plus, la Mairie de Secteur souhaiterait connaître la destination et le mode d'attribution des locaux de convivialité, en regard de la forte demande associative sur ce secteur. Ainsi la Mairie de secteur relève l'incohérence de fait constatée sur le stade Egiste Morini aux Chutes Lavie. Cet équipement est dans la liste des équipements transférés en gestion à la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements. Mais les locaux de convivialité récemment créés sont gérés par la Mairie Centrale.

Enfin, cette délibération donne l'occasion d'interroger Monsieur l'Adjoint au sport sur les suites et les échéances prévues pour la réhabilitation du stade du Merlan, l'instruction du permis de construire datant de février 2014. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je souhaiterais dire, au nom du groupe Socialiste, que nous nous réjouissons de ce rapport et des travaux programmés au stade de Malpassé. J'ai la faiblesse de penser, Monsieur le Maire, que le Livre Noir sur les équipements sportifs du 13-14 que la Mairie précédente avait mis en place a eu des effets et que M. MIRON a pris conscience du retard d'équipements entre les quartiers Sud et les quartiers Nord. Donc, quand les choses vont dans le bon sens, on le dit. On a souvent critiqué la politique sportive de la Ville de Marseille dans son équipement. Récemment, on a eu le stade de Saint-Just qui a été livré, le stade des Olives, même s'il n'était pas prioritaire, des travaux ont été faits à la piscine des Micocouliers, en partenariat avec d'autres Collectivités Territoriales, vous le savez puisque vous étiez à l'inauguration. Là, on note que le stade de Malpassé était déjà prévu dans le

Plan Stades en catégorie 3. Donc catégorie 3, c'est très ambitieux puisque, comme vous le savez, Monsieur le Maire, cela va permettre à des équipes de CFA ou de CFA2 de jouer sur ce stade, donc l'équivalent des 4^e et 5^e divisions nationales. Ce stade aura obligatoirement un synthétique du fait de sa catégorie 3, 1 500 places seront réservées au public. Donc ce rapport va dans le bon sens. On formule simplement le vœu, comme l'a dit M. ANNIBALDI, que les travaux seront faits en temps et en heure. Je ne fais pas de procès d'intention, Monsieur l'Adjoint au sport a pris l'engagement de faire effectuer ces travaux. Je rappellerai également que sur le Plan Stades, il était prévu le stade de Gombert en catégorie 4. Donc j'espère que ce stade sera pris en compte prochainement. Et encore une fois, je me réjouis de voir que si notre Livre Noir a permis de réhabiliter certains équipements sportifs de secteur, c'est une bonne chose. D'ailleurs, Monsieur le Maire, j'ai remarqué que vous l'aviez encore gardé à la Une de votre site Internet. Donc ce Livre Noir, je pense, a eu un effet positif pour les habitants de notre secteur.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. D'autres interventions ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, M. ANNIBALDI, merci de vos questions pertinentes ! La première, il n'y a jamais eu de plan avec une délibération. La méthode que j'ai mise en place depuis six ans, qui a cours dans tous les arrondissements de Marseille, auprès de l'ensemble des clubs marseillais, comme on l'a fait pour le stade du Merlan, pour celui de la Busserine qui va bientôt sortir, celui du Merlan dont on va attaquer les travaux, et tous ceux qui ont été cités et qui ont été réalisés, cette méthode part d'abord d'une demande bien précise et d'une organisation intelligente, non pas par rapport à des livres blancs, noirs, bleus ou de je ne sais quelle couleur, mais par rapport à une pertinence qu'il y a en France et à Marseille à organiser le sport avec le mouvement sportif. Il est vrai que ceux qui étaient précédemment dans la majorité, ici, n'ont pas l'habitude de ce genre de choses et le mouvement sportif était pour eux un vivier d'électeurs potentiels que l'on tenait à coup de subventions ! Donc comment fait-on ? D'abord on fait faire un plan. Ensuite, on consulte les associations qui sont censées être sur ce terrain, les écoles et les collèges aussi. Et en fonction du niveau pratiqué, on rentre dans un cahier des charges organisé par la Fédération Française de Football, dans ce cadre-là. Donc le cahier des charges, on ne l'invente pas ! On ne dit pas : le terrain, on va le faire de cette manière ou de telle autre. Le cahier des charges existe pour tous les stades en France, y compris donc à Marseille. Ceci est le premier point.

Deuxième point, pour ce qui est de l'attribution des créneaux, là aussi, il y a un gros fantasme. Tout le monde s'imagine, parce que certains en avaient l'habitude, je le reconnais, que c'est l'Adjoint au sport qui, par envie, par souhait, par je ne sais quel nombrilisme, attribuerait les créneaux aux clubs.

Sachez que chaque année, et vous y avez participé, il y a quatre réunions. Une pour les scolaires : donc lorsque les enfants des écoles ne vont pas dans tel ou tel équipement sportif, ce n'est pas la peine de venir m'en parler, il vaut mieux en parler à l'Inspection Académique, je crois que vous êtes bien placés pour cela. Donc, vous pouvez en parler à l'Inspection Académique puisque tous les créneaux sont donnés à l'Inspection Académique. La deuxième réunion est consacrée aux gymnases, la troisième aux piscines et la quatrième aux stades. Tous les créneaux sont attribués aux Comités départementaux qui, eux, les attribuent aux clubs. On évite tout clientélisme. On évite tout arrangement. La seule fois où je prends la main, et je dis "je" parce que c'est vrai, c'est lorsqu'il y a des travaux sur un équipement. Et donc nous sommes tenus de trouver des solutions alternatives pour que tel ou tel club puisse continuer à pratiquer son activité sportive. Et aujourd'hui, l'ampleur que prend le Plan Stades, dont je n'ai pas entendu les échos de remerciements des mêmes qui ont critiqué pendant six ans et qui vont continuer à le faire encore, dans le Plan Stades aujourd'hui on a 32 stades équipés en pelouse synthétique, le "merci" je ne l'ai pas entendu, mais ce n'est pas grave, les clubs me le donnent !

Ensuite, nous faisons également un certain nombre d'équipements, encore une fois toujours en accord avec les Comités. J'ai entendu "merci" pour les piscines, mais oui, merci pour les piscines ! Si la piscine Saint-Joseph on l'a refaite, c'est parce que l'on y a mis 1,5 million et que l'on a le Plan Piscines pour cela, comme on refait Vallier en ce moment, avec 2,5 millions d'euros ! Et ceux qui me disent "je ne peux pas aller me baigner à Vallier", oui, c'est vrai, sauf que je ne sais pas faire cohabiter les marteaux-piqueurs et les baigneurs ! Donc, aujourd'hui, pour faire des réparations dans une piscine, il faut la fermer, pour la rouvrir ensuite.

Donc cet équipement, pour revenir à ce qui nous intéresse concernant le complexe Malpassé, sera un équipement de 3^e catégorie, sur lequel nous aurons dans un premier temps le stade et tout ce qui va avec bien évidemment, qui correspond aux normes dont je vous ai parlé, à la fois les normes sportives, mais aussi les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Et également, nous aurons des plateaux sportifs en attendant, comme on s'y est engagé, à réaliser un gymnase par la suite. Voilà !

Donc, j'espère que mes explications ont été claires. En tout cas, je vous remercie des questions que vous avez posées.

Monsieur RAVIER.- Merci, merci mille fois, M. MIRON ! Saint-Richard, priez pour nous ! Vraiment merci pour le bonheur que vous nous faites que d'utiliser l'argent public pour rééquiper ou équiper un tant soit peu ces deux arrondissements, qui sont les parents bien pauvres en matière sportive. Je suis très heureux que vous ayez été élu dans ce secteur, à la place qui est la vôtre, je ne vous le cache pas, en gardant la mienne, puisque quand même on sent que depuis que vous êtes là, vous avez pris conscience que les 13^e et 14^e arrondissements existaient aussi et qu'il n'y avait pas que la Pointe Rouge ! Nous en sommes très heureux, restez avec nous, vous nous manquerez ! Et si vous deviez quitter cette aire, les crédits partirait avec ! Donc, restez bien là avec nous, on vous garde, on est très content ! Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26619-DIRCA - 14-69 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Magnifique unanimité ! Nous sommes le sport !

RAPPORT N° 14-26570-DIRCA – 14-70 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE TERRITORIAL DES BATIMENTS NORD-EST – Réhabilitation de l'Espace Culturel et du CAQ Busserine - boulevard Jourdan Prolongé - 14^e arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Messieurs, Mesdames les élues, ce rapport concerne la réhabilitation de l'Espace Culturel de la Busserine et du Centre d'Animation de Quartier de La Busserine, situé boulevard Jourdan dans le 14^e arrondissement.

Une première autorisation de programme de 900 000 euros a été votée en 2012 pour les études et travaux. Un financement au titre de la convention ANRU avait été décidé pour cette réhabilitation, pour un montant "subventionnable" de 800 000 euros hors taxes, et selon les participations suivantes : ANRU 50 %, Ville de Marseille 22 %, Département des Bouches-du-Rhône 16 %, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 12%. Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver l'augmentation l'affectation de l'autorisation de programme initiale de 285 000 euros, portant l'opération de 90 000 euros à 1 185 000 euros.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possible seront sollicitées auprès des différents partenaires. Cette réhabilitation apportera une nette amélioration à ces quartiers. Nous pensons toutefois que deux ans pour financer encore des études, c'est un peu long pour les habitants qui attendent cette réalisation d'envergure.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme LELOUIS. Y a-t-il des interventions ?

Madame PONCET-RAMADE.- Je suis toujours consternée de voir que l'on s'aperçoit, une fois que les budgets ont été votés, que les plans sont faits, qu'il faut que les lieux publics soient accessibles aux personnes handicapées. C'est quand même depuis la loi de 1975 que les lieux publics doivent être accessibles aux personnes handicapées. Et que cela entraîne un surcoût de 285 000 euros, je trouve cela d'une médiocrité affligeante !

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26570-DIRCA - 14-70 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26587-DIRCA – 14-71 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Réalisation de l'extension neuve de l'Ecole Centrale à Marseille - Technopôle de Château-Gombert - 13^e arrondissement – Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°14/02. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport n°14-71 7S a pour objet, dans le cadre de l'extension de l'Ecole Centrale de Marseille, l'approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre passé pour un montant d'honoraires définitif comprenant l'ensemble des missions de 452 965 euros. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26587-DIRCA - 14-71 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26503-DDU - 14-72 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 13^e arrondissement - Quartier Château-Gombert - Cession à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de deux parcelles sises 82, rue Etienne Miège nécessaires à la réalisation de la voie U370. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la cession par la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de deux parcelles municipales, situées 82 rue Etienne Miège, dans le 13^e arrondissement. Ces deux parcelles d'une superficie respective de 1 069 m² et 350 m² se situent sur l'emprise de la future U370, qui doit permettre le contournement par le Sud du noyau villageois de Château-Gombert. Cette voie doit donc partir du Chemin de Château-Gombert pour rejoindre le boulevard Barra, via le boulevard René Chaillan, au niveau de la Caserne des Marins-Pompiers. L'emplacement réservé pour la création de cette voie est inscrit au PLU dans la planche graphique n° 33A. J'en profite d'ailleurs pour rappeler à nos administrés que ces planches sont librement consultables sur Internet, sur le site de MPM. Cette cession entre la Ville et MPM intervient gratuitement.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26503-DDU - 14-72 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26662-DDU - 14-73 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE - Demande d'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur le centre commercial Les Cèdres - 13^e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur AZAR, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-73 7S concerne une demande d'instauration d'un droit de préemption urbain renforcé sur le Centre commercial des Cèdres, qui est situé à l'angle du boulevard Bouge et de la rue Marathon, dans le 13^e arrondissement, quartier Malpassé. La copropriété de ce Centre est aujourd'hui fortement fragilisée. Les activités médicales qui étaient installées là ont quitté ce centre pour s'installer vers de nouveaux locaux. La mission d'expertise demandée par Marseille Rénovation Urbaine recommande la démolition de ce centre, qui ne répond plus aux attentes de la population et d'implanter un nouveau pôle commercial. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Je vais voter "contre", Monsieur le Maire, je voudrais simplement m'en expliquer. Bien sûr, il faut faire quelque chose pour ce centre. Cela dit, même si la délibération est juste pour l'instant encore une étude, le fait de donner la possibilité d'un droit de préemption sans savoir exactement ce qui va être fait, et donc de déposséder une population de quelque chose qui est évidemment pour l'instant en très mauvais état, mais qui a une nécessité indispensable, est une préoccupation très forte pour le Front de Gauche, parce que cela correspond exactement à ce que nous disent les gens là-bas. Donc je vais voter contre cette délibération.

Monsieur RAVIER.- Nous avons entendu, M. JOHSUA. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26662-DDU - 14-73 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine" et du groupe "Marseille en avant", vote "contre" de M. JOHSUA, élu Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts.)

RAPPORT N° 14-26588-DDU - 14-74 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE - 14^e arrondissement - Les Arnavaux - Rue Jean QUEILLAU - Avenue du Marché d'Intérêt National - Cession d'un terrain à la Société SOGEPROM (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet la cession d'un terrain municipal de 3 600 m², situé rue Jean Queillau, au bénéfice de la Société SOGEPROM en vue de réaliser une opération de 40 logements sociaux.

Ce rapport n'est pas sans rappeler, chers amis, que nous avons déjà 40 % de la part des logements sociaux sur notre secteur et que l'accroissement de l'offre ne pourra de toute façon jamais suivre l'accroissement de la demande. Mais apparemment, la majorité municipale ne se soucie guère de l'urbanisation excessive et du bétonnage intensif des 13^e et 14^e arrondissements. Nous en prenons acte et en tirerons les conclusions. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je voudrais juste vous poser une question : est-ce que vous connaissez la SOGEPROM ? Parce que ce n'est pas un opérateur habituel qui opère sur Marseille, si mes informations sont bonnes, et je peux les confirmer. Il s'agit d'une filiale de la Société Générale, qui réalise généralement des opérations immobilières en Ile-de-France et qui ne réalise quasiment jamais de logements sociaux. Ce ne sont quasiment que des opérations à caractère privé. Donc est-ce que vous avez eu des éléments sur ce dossier ? Est-ce que ce sont vraiment des logements sociaux qui vont être construits ? Est-ce que c'est une opération immobilière lambda ? Oui, c'est indiqué dans le rapport, mais c'est une déclaration d'intention. Est-ce que vous avez rencontré les dirigeants de cette société ? Est-ce que vous pouvez nous donner un éclairage sur ce rapport ?

Monsieur RAVIER.- M. MARI, je me fie au rapport, je n'ai pas de raison de croire autre chose. La SOGEPROM s'est adressée auprès de la Ville pour acquérir la propriété en vue de réaliser une opération de 40 logements sociaux.

Monsieur MARI.- Je suis étonné parce qu'ils ne réalisent jamais de logements sociaux.

Monsieur RAVIER.- C'est écrit. Mais "jamais", il ne faut jamais dire "jamais" ! Vous savez bien qu'à Marseille on ne fait jamais rien comme ailleurs, qui plus est dans le 7^e secteur. Il est manifestement annoncé que dans notre secteur et dans notre ville, la société SOGEPROM se lance dans le logement social. Il n'y a plus que cela qui se fait ici, de toute façon. Donc ils se sont pliés à la coutume locale.

Vous savez ce que nous pensons en matière de construction de logements sociaux, nous pensons exactement la même chose que ce qui nous est rapporté et même martelé par les CIQ : trop, c'est trop ! Les logements sociaux ne doivent pas être une particularité ou quelque chose qui soit affecté aux seuls 13^e et 14^e arrondissements ! Il y a d'autres arrondissements, par exemple, et vous les connaissez aussi bien que moi, du côté des quartiers Sud, par exemple, du côté de la Pointe Rouge au hasard, mais vraiment au hasard, où on manque cruellement de logements sociaux, en tout cas le pourcentage est beaucoup plus faible. Et nous comptons sur le Conseiller Général de ce canton pour user de son influence et de la détermination qui est la sienne pour faire comprendre que dans notre secteur nous sommes largement, trop largement pourvus, et qu'il faudrait que ce soit un petit peu les autres qui prennent à en charge ces logements. SOGEPROM se lance dans le logement social, il faut manifestement en prendre acte. S'il n'y a plus d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26588-DDU - 14-74 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts.)

RAPPORT N° 14-26664-DDU - 14-75 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE LA PLANIFICATION URBAINE – Approbation de la convention pour le financement de l'étude de définition des aménagements urbains en parachèvement de la L2 Nord. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention ci-annexée déterminant les conditions de participation de la Ville de Marseille au financement des études d'insertion urbaine de la L2 Nord.

Cette convention entre la Ville de Marseille, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le GIP Marseille Rénovation Urbaine, a pour but, d'une part, de valider les missions d'études et d'ingénierie à mener sur les principes d'aménagements urbains, et d'autre part, d'établir une programmation nécessaire au lancement début 2015 des premières consultations de maîtrise d'œuvre, puis à partir de 2016, les consultations d'entreprises nécessaires aux travaux d'aménagement des dalles et abords, le

but étant d'arriver à un parachèvement des aménagements à l'horizon 2017-2018, c'est-à-dire au lancement de la L2.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Je suis étonné, Monsieur le Maire, que vous ne rebondissiez pas sur cela, parce que nous en avons déjà discuté. J'avais même une délibération que je voulais vous proposer en faisant un vœu, quand vous avez dit qu'il n'était pas question qu'il le soit.

Sur la question de la L2, bien sûr que l'on peut donc discuter des études, mais encore faut-il savoir qu'est-ce qui est à l'ordre du jour des études en question. Nous sommes restés, tous, les uns et les autres, sur une situation à Sainte-Marthe et aux Arnavaux qui est absolument catastrophique. Et il y a eu des pétitions très importantes menées par les populations, les CIQ se sont mobilisés sur cette question aussi. Je ne sais pas ce qu'il en est, c'est-à-dire que pour l'instant, la fin de la réalisation de ces travaux va plonger les populations de ces quartiers dans une situation absolument intolérable du point de vue du bruit et du point de vue de la pollution.

Alors les aménagements urbains, c'est sympathique, mais encore faut-il savoir si cela tient compte du fait de savoir si on peut enfin maintenant rediscuter du fait d'améliorer la fin de ces travaux. Donc, moi je ne suis pas contre évidemment que l'on discute et que l'on travaille sur les questions d'aménagements urbains. Mais je voudrais quand même que l'on ne passe pas par profits et pertes le fait qu'il y a une partie importante de nos quartiers qui va subir la fin de ces travaux et la situation qui va en découler d'une manière absolument catastrophique !

Et je termine par là où j'avais commencé. Je suis étonné, Monsieur le Maire, que vous ne rebondissiez pas là-dessus, parce que vous m'aviez dit que sur cette question-là vous étiez d'accord avec moi, exceptionnellement !

Monsieur RAVIER.- Cela fait plusieurs exceptions dans le même Conseil ! M. JOHSUA, nous avons rebondi, mais je n'emploierai pas ce terme parce qu'il ne faut pas rebondir, là il faut agir. C'est ce que nous avons fait dès le mois de juillet. Après avoir réuni les CIQ dans cette Mairie de Secteur, nous avons adressé un courrier aux parties prenantes, au Conseil Général, au Conseil Régional, à la Communauté Urbaine et à l'Etat. Nous leur avons demandé, arguments à l'appui, une nouvelle réunion de concertation, une étude, pour qu'ils prennent en considération, eux qui sont si loin de la réalité du terrain. Mais je dois vous dire, M. JOHSUA, qu'aucun organisme ne nous a répondu, ni le Conseil Général ni le Conseil Régional ni la Communauté Urbaine, ni qui que ce soit ! Nous les avons relancés récemment, et le Sénateur que je suis depuis quelques jours a l'opportunité désormais d'être un peu plus en direct avec les Ministères, et je me suis donc adressé en tant que Sénateur-Maire au Ministre compétent, j'espère que le mot est le mot juste, pour lui demander cette fameuse réunion que nous souhaitons tous pour améliorer ce projet, qui nécessite effectivement d'y apporter quelques profondes modifications.

En attendant, il y a des aménagements urbains que l'on peut soutenir, cela ne ferme pas la porte à ce que nous souhaitons tous, encore une fois, à savoir que cette L2 Nord, que cette partie de la L2, ne soit pas une L2 au rabais, par rapport à ce qui a pu être obtenu du côté des quartiers Est. Parce que j'ai entendu, je peux vous l'assurer, des CIQ, des habitants de nos quartiers qui sont comme vous et moi, qui ont des yeux pour voir et qui constatent un traitement inique et qui va évidemment nuire à la qualité de vie au quotidien de nos administrés.

Je précise que parmi les CIQ, nombreux ont été ceux qui m'ont affirmé que la précédente majorité de cette Mairie de Secteur n'avait pas été très au fait et très dynamique dans ce volet de la concertation, ni avec la population ni même avec les parties prenantes. Voilà, une forte déception des CIQ vis-à-vis d'une Maire de Secteur, l'ancienne Mairie de Secteur, l'ancienne majorité, qui pour eux a été assez absente, muette. Donc je crois et je suis même persuadé qu'en ce qui nous concerne, nous avons saisi ce dossier, nous avons été saisis de ce dossier bien légitimement par les CIQ. Nous avons conscience qu'il fallait agir, c'est ce que nous avons fait, c'est ce que nous continuons à faire, à saisir ceux qui ont le chéquier : celui qui a le chéquier et celui qui décide, c'est l'Etat. Et si l'Etat décide de nous écouter, j'en serais très heureux pour les habitants de nos quartiers !

Monsieur JOHSUA.- Ne serait-il pas possible qu'il y ait un vœu spécial de la Mairie sur cette question ? Ce serait bien de savoir si M. MIRON est d'accord, par exemple.

Monsieur RAVIER.- Il va s'exprimer et il va vous dire ce qu'il en pense.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, à plusieurs reprises vous venez de citer votre nouveau titre de Sénateur-Maire et je viens de m'apercevoir que j'ai oublié de vous adresser mes salutations républicaines pour votre nomination !

Monsieur RAVIER.- Attendez, je vais vous filmer pour cela !
(*Applaudissements dans les rangs du Groupe Front National*)

Monsieur MARI.- Je n'ai pas fini ! Et comme vous êtes maintenant un législateur, Monsieur le Sénateur-Maire, vous faites partie des législateurs et que vous connaissez donc la loi, vous savez qu'en 2017 s'appliquera la loi sur le cumul des mandats. Donc j'ose supposer que vous avez déjà anticipé qui sera votre successeur parmi vos 11 Conseillers Municipaux. Et, donc, est-ce que vous pouvez nous donner le scoop dès à présent, Monsieur le Maire ? Oui, je sais que... On est en train de vous dire que comme Marine va gagner...

Monsieur RAVIER.- ...Non, ce n'était pas cela, mais si vous en êtes persuadé vous aussi, c'est bon signe !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je reviens au fond du dossier. Donc, je voudrais faire une intervention peut-être plus positive que ce qui a été dit aujourd'hui et rappeler quand même que les différents Gouvernements qui se sont succédé depuis 20 ans, je dis bien depuis 20 ans, se sont fourvoyés sur ce dossier. Effectivement, ce dossier de L2 Est et de L2 Nord a été à l'arrêt depuis des années et des années. Et aujourd'hui, je voudrais quand même rendre hommage à la volonté politique de l'ancien Secrétaire d'Etat, Frédéric CUVILLIER, qui lorsqu'il est venu à Marseille, il y a à peu près un an et demi, a considéré que l'avancement des travaux de la L2 Nord et de la L2 Est était un scandale d'Etat, et il avait pris l'engagement solennel de faire signer le PTP en octobre 2013, ce qui a été fait, et que les travaux démarrent. Vous avez pu constater que les travaux ont démarré aux quatre coins de la ville. Donc les travaux sont prévus en livraison, et vous vous êtes renseigné sur le dossier, Monsieur le Maire, en 2016 pour la L2 Est et 2017 sur la L2 Nord.

Par contre, bien entendu, je vous rejoins sur les aménagements qui doivent être effectués. Les habitants des quartiers Nord ne doivent pas être mis devant le fait accompli et les aménagements doivent être effectués. Moi aussi, même si je soutiens ce Gouvernement, j'ai saisi le nouveau Ministre, Alain VIDALIES, pour qu'une concertation et des avenants au PTP puissent être effectués. Et dans ce cas-là, nous soutiendrons la population et les revendications de la population du secteur.

Je dirai juste encore quelques mots, Monsieur le Maire. On ne peut pas prendre pour argent comptant le fait que vous ayez indiqué qu'il n'y avait pas de concertation avec la mandature précédente. Que ce soit Monsieur le Maire, que ce soit moi-même, que ce soit Mme PONCET-RAMADE, il y avait régulièrement des réunions de concertation avec le tissu associatif, avec les CIQ. Je dirai même que lorsque vous avez reçu les CIQ, certains vous ont même dit : "Monsieur le Maire, on ne vous demande qu'une chose, faites les mêmes concertations que faisait votre prédécesseur !" Ce sont les retours que j'ai eus.

Monsieur RAVIER.- Sincèrement, non.

Monsieur MARI.- Vous me dites "non", je n'étais pas présent, donc c'est votre parole contre celle de ceux qui ont dit ces paroles. Mais en résumé, Monsieur le Maire, sur ce dossier qui est d'intérêt général, on fera tout, au niveau de l'opposition Socialiste et auprès des médias, pour que des aménagements soient effectués pour que les populations de nos quartiers soient traitées au même niveau que les populations des quartiers Est de Marseille !

Monsieur RAVIER.- Très bien, merci, M. MARI.

Madame PONCET-RAMADE.- Je crois que la L2 Nord a fait l'objet d'une concertation monumentale ! Monumentale parce qu'il y a eu des salles entières où il a été projeté en photos des tronçons de la L2 Nord et où on demandait aux gens d'essayer de venir voir, de rappeler des (exclusivités). C'est grâce à nous s'il y a eu une partie couverte, parce qu'au départ, c'était un grand trou béant qui coupait complètement en deux les quartiers Nord. On a obtenu les dalles, on nous a dit que cela allait coûter très cher, que c'était insupportable, etc. On n'a pas obtenu, c'est vrai, le traitement antipollution des tunnels, parce qu'il n'existe pas, et c'est aussi le problème du tunnel Prado Sud qui donne une double pollution à Rabatau, qui est devenu le boulevard le plus pollué de Marseille. Je pense donc que l'on a vraiment tout fait, on est allé dans tous les CIQ, on a vraiment tout fait pour que la L2 Nord soit faite à la mesure des habitants. On a obtenu des choses, on a obtenu le bétonnage, les couvertures, les aménagements, que dans les travaux de la L2 Nord il soit prévu qu'il y ait des jardins qui couvrent le bétonnage pour qu'il n'y ait pas trop de nuisances pour les personnes. On a fait notre possible, mais à l'impossible nul n'est tenu, mais nous avons une ferme volonté d'aboutir. Le problème, c'est que le projet de la L2, M. MARI se trompe, date de 1937 ! C'est-à-dire qu'il y a quand même une impuissance qui date de quelques années !

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE, de nous rappeler que, quelle que soit la couleur politique, ce projet est un fiasco, un de plus ! Je rappelle simplement, avant de donner bien sûr la parole à M. MIRON, que les parties prenantes, le Conseil Régional, le Conseil Général, l'Etat, sont de votre couleur politique. Et même si vous n'êtes pas Sénateur, peut-être que votre Députée, Mme ANDRIEUX, pendant qu'elle l'est encore, pourrait agir pendant les quelques mois qui lui restent à siéger à l'Assemblée Nationale. Voilà quelqu'un à qui vous pourriez demander de démissionner, pour donner l'exemple. Tout ceci pour vous dire que ceux qui ont le chéquier sont plutôt de vos amis, et ils ne font pas mieux que les autres ! Vous nous dites aujourd'hui que vous vous offusquez, comme quasiment tout le monde, que nous ayons une L2 au rabais, mais c'est à vos amis que nous le devons aussi !

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, on s'aperçoit dans ces interventions diverses et variées que ce qui intéresse les camarades gauchistes, ce sont les élections, point barre ! Nous, on essaie, ensemble, de travailler, d'avancer sur un certain nombre de dossiers.

Je voudrais juste vous faire part de pourquoi aujourd'hui on vote ce dossier, pourquoi on vote celui-là. Oui, parce que pendant les douze dernières années, ceux qui étaient élus à la majorité sur les secteurs Nord n'ont pas fait leur boulot ! Je prends comme exemple Roland BLUM, qui, quel que soit le Ministre en place, quelle que soit la couleur du Ministre en place, quels que soient les élus qui étaient avec lui, s'est toujours appuyé sur l'ensemble des élus. Et donc, aujourd'hui, on a sur la L2 Est 10 millions d'euros d'obligations contractuelles pour l'organisme qui fait les travaux d'équipements publics. Et donc, en tant qu'Adjoint au sport, j'ai reçu les responsables, dans le cadre d'un type d'études, et je leur ai dit que pour les sports il semblait intéressant que sur ce périmètre-là nous ayons telle ou telle opération.

Et il y a ici ! Et ici, la concertation, c'est : on fait des réunions avec beaucoup de monde, enfin on faisait jusqu'à présent, on faisait des réunions avec beaucoup de monde, on faisait venir tous les camarades, plus tous ceux qui tremblaient parce que sinon ils n'avaient plus de subventions, et on leur expliquait la bonne parole. Mais la bonne parole, c'était la parole de Samia GHALI, celle qui n'a pas voulu d'aménagement aux Castors de Servièrre et qui ne l'a pas eu ! C'était la parole de ceux qui ne faisaient que penser à une éventuelle réélection ou à la prochaine élection ! La preuve, c'est que, sinon, on n'aurait pas eu à voter "qu'est-ce que nous allons faire comme aménagements ?" Aménagements au compte de qui ? Au compte de la Ville de Marseille, au compte éventuellement de la Communauté Urbaine, au compte du Conseil Général, s'il veut bien participer, et de la Région aussi. La réalité est là, elle n'est pas ailleurs !

Alors, vous disiez, M. JOHSUA, tout à l'heure, qu'il fallait revenir sur un certain nombre de choses. On aurait tous aimé que ce soit possible, sauf qu'il y a un contrat qui a été signé et que malheureusement, en ce qui me concerne en tout cas, je ne vis pas que d'espoir et d'eau fraîche, même si l'espoir fait vivre, comme on dit, malheureusement j'ai bien peur qu'ici, sur le 13-14, à cause de ceux qui pendant douze ans n'ont rien fait, aujourd'hui nous nous "empêguions", comme on dit à Marseille, tout ce qui est prévu d'ores et déjà ! Et là, il s'agit juste de faire une étude pour quoi ? Pour les fameux espaces verts dont nous parle Mme PONCET-RAMADE, qui n'ont jamais été prévus nulle part, pour des équipements sportifs divers et variés, pour des aménagements sur les dalles. Parce que les dalles qui vont être livrées, elles sont nues, c'est une dalle en béton. Donc imaginez entre deux cités une dalle en béton, je vous laisse imaginer ce que cela va devenir ! Donc, oui, il aurait fallu s'en occuper pendant les douze dernières années ! Oui, les électeurs ont bien fait de vous jeter dehors ! Et j'espère qu'ils le feront encore aux prochaines échéances électorales !

Monsieur RAVIER.- Sur ces paroles chaudement républicaines, nous allons quand même mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26664-DDU - 14-75 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26650-DDU - 14- 76 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN – Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'intervention foncière sur le périmètre de l'extension de l'Opération d'Intérêt National Euroméditerranée, qui est de mobiliser le solde de 25 millions d'euros, afin de poursuivre l'action foncière entreprise par l'EPF PACA sur les périmètres prioritaires de la phase 1, de mener une action foncière de moyen terme sur le reste du périmètre de l'extension par une veille

foncière permettant une maîtrise des prix, et de poursuivre l'intervention foncière sur le secteur Nord de Marseille. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26650-DDU - 14-76 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, vote "contre" de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26721-DHR - 14-77 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – Actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par utilité ou nécessité de service. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport n°14-77 7S a pour objet l'actualisation de la liste des logements de fonction pouvant être attribués par utilité ou nécessité de service. Pour ce qui concerne notre secteur, deux conciergeries sont supprimées pour des besoins de réaménagement des sites : l'un à l'école Maternelle Saint-Just HBM, située 5, avenue Bacon, et l'autre, au stade Mallet, Campagne Baronne, 89, rue Paul Langevin, toutes deux dans le 13^e arrondissement. Par ailleurs, dans le cadre des concessions à créer, un logement est attribué par nécessité absolue de service, au stade Philibert, à la Cité SNCF, dans le 14^e arrondissement. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26721-DHR - 14-77 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26631-DEEU - 14-78 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Modification du parcellaire cadastral composant la forêt communale de Marseille relevant du régime forestier, dans le cadre de l'élaboration du document d'aménagement forestier et de l'adéquation avec le zonage du PLU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, ce rapport n°14-78 7S vise à mettre en conformité certaines parcelles cadastrales composant la forêt communale de Marseille relevant du régime forestier, dans le cadre de l'élaboration du document d'aménagement forestier et de l'adéquation avec le zonage du PLU. Cette régularisation entraîne une augmentation de la superficie de la forêt communale relevant du régime forestier de plus de 11 hectares. Nous n'avons aucune observation particulière à faire. Monsieur le Maire, je vous demande de soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Madame PONCET-RAMADE.- A propos des forêts, nous venons de recevoir, le 16 septembre, l'attribution qui a été donnée à l'ONF. Quand on dit que les Communes mettent leurs forêts en régime forestier, cela veut dire qu'elles en confient la gestion à l'ONF. Or, l'ONF a vu son budget amputé de 20 % et ce sera de 40 % dans les années à venir. Et je crois que l'on ne réalise pas très bien, dans une période où le changement climatique se fait sentir dans notre vie quotidienne, l'importance des forêts. Les forêts, qui seront donc gérées par l'ONF qui n'a plus les moyens de les gérer, vont donc être laissées à l'abandon. Alors, on ne voit parfois dans les forêts, comme dans certaines villes, que l'utilisation de la biomasse, ce qui donne une pollution monstrueuse. Mais normalement les forêts absorbent le carbone et donc elles suppléent à notre folie automobile. Les forêts abritent la biodiversité, c'est-à-dire qu'elles abritent les oiseaux, les insectes, qui eux-mêmes permettent de tuer certains insectes, et surtout elles tiennent les terres. Et à l'endroit où on supprime les forêts, les terres s'en vont, fuient. L'exemple monstrueux, c'est Haïti qui est en endroit pelé, où il n'y a plus un arbre. Donc je rappelle que cette mesure gouvernementale, j'en profite, n'est peut-être pas très juste, parce que les forêts en France méritent d'être conservées comme elles l'ont été ces dernières années. Et il ne faudrait pas que nous retournions à la folie du 18^e siècle, où on avait à peu près aboli toutes les forêts de France. Elles ont repoussé, heureusement ! Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Y a-t-il d'autres interventions ?

(Aucune autre intervention)

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26631-DEEU - 14-78 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26672-DEEU – 14-79 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Exploitation et animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins - 14e arrondissement - Choix du délégataire - Approbation du contrat de Délégation de Service Public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame PATRITI, rapporteur.- Bonjour à tous ! Rapport n°14-79 7S. Monsieur le Maire, par délibération du 12 décembre 2011, le Conseil Municipal avait décidé le renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation et l'animation de la ferme pédagogique de la Tour des Pins. Après un premier avis d'appel public à la concurrence, sous le n°2012/46, pour une durée de 7 ans, la Commission de Délégation de Service Public n'a d'abord retenu aucune des candidatures présentées. Un nouvel avis d'appel public à la concurrence a donc été lancé sous le n°2013/42, et la Commission a finalement donné son accord pour l'offre de Mme Maurage. En contrepartie notamment des exigences liées à la conduite de ce service public, la Ville de Marseille versera au délégataire une participation financière annuelle de 20 000 euros. La ferme pédagogique de la Tour des Pins se situe au cœur de la propriété Montgolfier, dans le 14^e arrondissement. Ce domaine est abandonné et peu entretenu vu l'allée de la ferme pédagogique. Mais il faut savoir que la population reste très attachée à son maintien. Monsieur le Maire, je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (Aucune intervention) Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26672-DEEU - 14-79 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°14-26660-DEEU – 14-80 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE – Animation et gestion du Relais-Nature de Saint-Joseph - 14e arrondissement - Lancement de la procédure de délégation de service public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame LELOUIS, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport vise à lancer la procédure de renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion du Relais-Nature Saint-Joseph, situé au 64, boulevard Simon Bolivar, dans le 14^e arrondissement, qui est assurée jusqu'au 9 mars 2015 par l'association CAIRN. Ce Relais-Nature est un lieu incontournable de l'apprentissage de la biodiversité, du développement durable et naturellement des activités de jardinage proposées en direction des écoles. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix. (Aucune intervention)

LE RAPPORT N° 14-26660-DEEU - 14-80 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26634-DPMS – 14-81 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - CENTRE DE SUPERVISION URBAIN – Dispositif de vidéo protection urbaine et de vidéo verbalisation - Approbation de la mise à disposition de l'outil vidéo à la RTM (Régie des Transports de Marseille) à des fins de vidéo verbalisation du stationnement gênant sur les voies de transports en commun. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'approbation de la mise à disposition de l'outil de vidéoprotection urbaine aux agents de la RTM pour la constatation des infractions aux règles du Code de la Route en matière de stationnement interdit ou gênant pour la circulation des transports en commun. Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, nous sommes ici nombreux à savoir que le système d'organisation générale de la vidéoprotection à Marseille est un échec complet. Alors, on a peu de temps d'en discuter, on a pris beaucoup de retard tout à l'heure, je ne voudrais pas monopoliser la parole, mais l'idée que l'on va maintenir un système qui perd indépendamment à la RTM me semble contraire à tout bon sens. Je vais donc voter contre cette disposition.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je n'interviendrai pas sur le fond de ce rapport, mais sur le thème de la sécurité, un thème qui nous est cher à tous et peut-être à vous aussi ! Monsieur le Maire, j'ai sous la main un tract électoral intitulé "La force du changement avec Richard MIRON et Monique CORDIER" et la première proposition de M. MIRON et de Mme CORDIER était d'installer le bureau Nord de la Police Municipale. Alors, je comprends très bien que l'on ne peut pas tout mettre en œuvre immédiatement dès la première année de mandat. Je pose simplement la question à M. MIRON et à Mme CORDIER, et à vous-même, Monsieur le Maire : quand le bureau Nord de Police Municipale va-t-il être installé dans nos quartiers ? Et, Monsieur le Maire, que faites-vous pour que ce dossier accélère, puisque c'est un dossier qui, au-delà des clivages politiques, a fait l'unanimité pendant la campagne électorale ?

Monsieur MIRON.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez de saines lectures, pour une fois ! Cela change sans doute ! Vous vous êtes aperçus que grâce à votre comportement, nous ne sommes pas majoritaires. C'est le premier point. Et grâce à votre comportement, dans la ligne des mercis, M. RAVIER vous a remerciés puisqu'il est maintenant Sénateur, dans la même ligne !

Monsieur MARI.- Cela, c'est grâce à vous !

Monsieur MIRON.- C'est grâce à vous ! Regardez, une vingtaine de Conseillers municipaux de sa couleur politique, il en est très heureux, c'est grâce à vous, c'est à vous qu'on le doit et dans la vie il faut assumer, il faut même revendiquer ses choix !

Quant à ce qui est de la sécurité, c'est vrai, M. JOHSUA, que la force politique que vous représentez, de plus en plus désuète dans le monde, a des références importantes en matière de sécurité, parce qu'en Corée du Nord ils sont toujours dans le cadre de vos directives et dans le cadre des pensées que vous avez, et on s'aperçoit qu'ils ne peuvent même pas sortir de chez eux et qu'ils crèvent de faim ! Ceci étant dit, le thème de la sécurité est un thème important pour nous tous. Les centaines de caméras qui ont été installées dans la ville et c'est un fait, on ne peut pas le remettre en cause, puisque c'est la Police qui donne les chiffres, ont permis de résoudre, je crois, aux alentours d'un millier de délits qui ont été commis. Et c'est tant mieux et on ne peut tous que s'en féliciter !

Après, derrière les caméras, il faut qu'il y ait des gens qui soient assermentés, que ces gens soient des policiers, que ces gens soient des agents de la RTM. Je me félicite, mais vraiment, que l'outil vidéo se développe, que dans nos quartiers, Monsieur le Maire, y compris à la Pointe Rouge comme au Merlan, nous ayons de très nombreuses caméras installées dans notre ville. J'étais tout à l'heure, et j'étais très heureux d'y être, aux 70 ans des CRS, forces républicaines de sécurité, puisque cette année ils fêtent donc leur 70 ans, j'y étais avec Monique CORDIER dans le cadre du sport et des espaces verts, et nous leur avons mis un certain nombre de choses à disposition, ce qui est bien normal. Eh bien, moi, quand les CRS sont dans la rue, je n'ai pas peur ! Quand on me demande dix fois mes papiers, je n'ai pas peur ! Au contraire, je suis fier de les montrer, j'ai ma carte d'identité !

Donc il me semble que l'on devrait tous se réjouir, tous, qu'il faille que la RTM mette à disposition des personnels qualifiés pour verbaliser les voitures en stationnement gênant, au Sud, au Nord, à l'Est ou au centre-ville !

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MIRON. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur MAURY.- Monsieur le Maire, je serai plus concis que M. MIRON, que l'opposition. Je dirai en préalable qu'il m'importe peu de savoir à qui vous devez votre élection de Sénateur, si c'est à l'un ou à l'autre, si c'est à Pierre ou à Paul. Je dois vous dire que le sujet qui nous préoccupe, c'est celui effectivement de la mise à disposition par la RTM de son réseau de vidéosurveillance. Je ne prétends pas élever le débat, mais un peu quand même, parce que ce qui est fondamental dans ce rapport, c'est ce qu'il contient d'atteinte aux libertés publiques par des agents qui, qu'on le veuille ou non, n'ont aucune formation et n'ont surtout aucune autorité de police judiciaire. Je vous rappelle, sans faire un cours de droit, que la verbalisation qui est proposée d'être exécutée par des agents de la RTM, ce sont des actes non plus de police administrative, mais de police judiciaire, pour lesquels il faut être habilité et pour lesquels il faut avoir la formation requise. Et je trouve effectivement tout à fait anormal et dangereux pour les libertés publiques que des agents de la RTM, qui ne sont pas formés pour cela, puissent de leur propre initiative dresser des contraventions.

Alors, que le problème existe, qui le contestera ? Personne, bien entendu ! Mais il appartient peut-être à la Mairie Centrale de prendre les dispositions nécessaires soit pour recruter le personnel de Police Municipale, soit pour demander l'affectation de forces de Police Nationale plus importantes afin qu'effectivement on puisse circuler davantage et mieux dans les rues de Marseille, mais sans avoir recours à cette privatisation en quelque sorte des fonctions qui sont pérennes, qui sont régaliennes, de l'autorité de l'Etat qui sont de faire en sorte que l'on puisse circuler bien.

Le problème de cette vidéosurveillance, qu'elle soit adaptée, certes, mais elle a pour finalité avant tout de réprimer les crimes et les délits et non pas les contraventions ! C'est la raison pour laquelle le groupe Front National va voter "contre".

Plusieurs Conseillers du groupe Socialiste.- "Comme le Front de Gauche !"

Monsieur RAVIER.- Eh oui ! Le changement, c'est maintenant ! Nous sommes cohérents.

Monsieur MIRON.- Surtout, ne changez rien !

Monsieur RAVIER.- Vous me demandiez, M. MARI, ce que nous en pensions et ce que je faisais en tant que Maire de Secteur pour que la situation s'améliore. Je ne doute pas que vous soyez, comme tous ici, animé d'une volonté d'améliorer la situation et le quotidien de nos administrés dans ces deux arrondissements en particulier, à Marseille en général, qui subissent depuis trop longtemps une explosion de l'insécurité, qui vire, vous le savez, à la barbarie.

Et face à ce fléau qui est en train de miner cette ville, la seule volonté de tolérance zéro affichée et d'ailleurs publiée hier sur le quotidien local, manifestée par la Ville de Marseille est en direction des automobilistes ! Là, l'automobiliste, lui, il faut le faire "cracher au bassin" coûte que coûte ! On confie ces caméras aux agents de la RTM. Tous les moyens sont bons pour que l'automobiliste soit considéré comme le plus grand criminel, le plus grand délinquant de la ville. Or ce n'est pas le cas. L'automobiliste doit être sanctionné pour ce qu'il fait par les autorités, des agents compétents. Et si une tolérance zéro doit être appliquée, et elle doit être appliquée, c'est en direction des crapules, des délinquants qui usent et abusent de la plus grande violence en direction des plus faibles.

J'ai participé, il y a quelques semaines, en présence et en compagnie de la Députée de la circonscription, Sylvie ANDRIEUX, et d'autres, à une Commission parlementaire sur la sécurité en général et sur les zones de sécurité prioritaires en particulier. Et j'ai eu le plaisir d'entendre Mme POZMENTIER, qui est, je crois, la 17^e Adjointe de Jean-Claude GAUDIN : voilà à quel niveau on place la sécurité à la Ville de Marseille, au 17^e rang ! Et j'ai entendu Mme POZMENTIER oser affirmer que le nombre de policiers municipaux avait doublé en dix ans, ce qui est faux. Et résumer son action par de la prévention, toujours de la prévention, lorsqu'il s'agit de délinquants et de crapules, et par contre, aujourd'hui, de tolérance zéro, par tous les moyens, même ceux qui sont à la limite de la légalité, pour ce qui est des automobilistes !

Alors, comme vient de nous le rappeler si justement notre collègue Georges MAURY, chacun doit rester à sa place et user de ses prérogatives. La Mairie de Marseille doit sortir la tête du sable. Il faut que le Premier Magistrat se rappelle que la Police Municipale doit être au service de tous les Marseillais et pas simplement du centre-ville au service de l'Adjoint aux finances pour verbaliser à tour de bras. C'est ce que j'entends et ce que nous entendons tous en réalité, pour peu que vous ayez le souhait d'aller à la rencontre de nos administrés dans les 13^e et 14^e arrondissements. C'est ce que nous réclamons tous les Marseillais, une présence policière.

Les caméras, c'est bien, on saura où il faut aller ramasser la personne qui vient d'être agressée, voire même ramasser le cadavre, c'est bien, on n'aura pas à chercher. Cela a permis quelques arrestations, mais avec une bonne capuche et une bonne casquette, les crapules ne reculent pas devant une caméra. On ne me le fera pas croire ! C'est la présence policière dans la rue qui dissuade.

Et j'ai le plus grand mal, M. MARI, je vous l'avoue, à convaincre M. Jean-Claude GAUDIN de mettre ce qu'il considère comme étant sa Police, de la mettre au service de l'ensemble des 16 arrondissements. Il ne veut pas l'entendre, et Mme POZMENTIER est évidemment son relais zélé dans cette démarche. Je le regrette, mais je suis un obstiné, je relancerai encore et encore.

Nous mettrons en place ce que nous pouvons mettre en place au niveau de notre Mairie de Secteur, par exemple une Mairie Voisins Vigilants, ce que nous ferons dans les jours ou semaines à venir, pour aider comme on peut le faire, nous à notre niveau, nos compatriotes.

Pour conclure, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a une anarchie à Marseille au niveau de la circulation et du stationnement. Personne ne le contestera. Il faut prendre les mesures qui s'imposent, avec les moyens qui sont appropriés et non pas confier la verbalisation à des agents de la RTM. Et peut-être qu'un jour on confiera cela au boulanger du coin, à l'épicerie, au facteur, car après tout le facteur circule dans un périmètre assez large, il sera équipé d'un boîtier dont il se servira pour verbaliser, pourquoi pas ! Puisque, aujourd'hui on en est, j'ai lu cela dans le quotidien local il y a quelques jours,

estimant que la multiplication des caméras de vidéosurveillance entraînait nécessairement un accroissement du recrutement des agents pour visionner les écrans, j'ai lu avec stupéfaction, mais peut-être que je ne suis pas à la page, c'est possible, que comme c'était trop cher, la Mairie Centrale s'orientait vers l'utilisation de logiciels qui analyseraient les images. Voilà ! On n'est même plus dans une logique d'observation humaine ou de contrôle humain. Les écrans seront analysés ou seraient analysés par des logiciels. Mme POZMENTIER se défendait d'instaurer Big Brother, mais cela lui ressemble drôlement quand même.

Donc, chacun doit rester à sa place, chacun doit assumer ses responsabilités et les administrés seront bien gardés ! Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26634-DPMS - 14-81 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et de M. JOSHUA, élu Front de Gauche, vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et d'une partie du groupe Parti Socialiste, dont M. MARI, Mme MASSE et M. BENSALAMA, abstention des autres membres du groupe Parti Socialiste, et des deux élus Europe Ecologie – Les Verts.)

RAPPORT N° 14-26509-DDU - 14-82 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Concession d'Aménagement Vallon de Malpassé, site des Cèdres Nord – 13^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'Avenant n°2 à la convention de concession d'aménagement n°13/00019 - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'avance n°13/00020. Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur AZAR, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-82 7S a une corrélation avec le rapport n°14-73 7S que j'ai présenté précédemment. Cela concerne le Centre social des Cèdres. Lors de la revue du projet du PRU Malpassé du 29 janvier 2014, Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, Préfet de Région, et les partenaires de la convention sont convenus de faire évoluer substantiellement le projet initial. Cette évolution concernera principalement, d'une part, la prise en compte du Centre commercial des Cèdres, en grande difficulté, et d'autre part, la prise en compte de la découverte d'amiante dans les logements des groupes d'habitat social Les Cèdres Sud et Les Genêts. Dans ce contexte, la Ville a autorisé la SOLEAM à engager des acquisitions immobilières dans ce périmètre étendu et notamment dans le Centre commercial, si des opportunités financières surviennent. Sur l'exercice écoulé, les dépenses s'élèvent à 69 569 euros. Il n'y a pas eu de recette sur l'exercice écoulé.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. AZAR. Y a-t-il des interventions ? *(Aucune intervention)*

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26509-DDU - 14-82 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

N° 14-26491-DDU - 14-83 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC de Saint-Just – 4^e et 13^e arrondissements - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 - Approbation de l'avenant 19 à la concession d'aménagement n°90/108. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC de Saint-Just par Marseille Aménagement, au 31 décembre 2013, ainsi que l'avenant n°19 à la Concession d'Aménagement. Il s'agit d'une délibération classique que l'on retrouve chaque année en cette période. Pour mémoire, la ZAC de Saint-Just se situe à la périphérie des 13^e et 4^e arrondissements au niveau du carrefour entre le boulevard Fleming et le boulevard Maréchal Juin. Elle s'étale sur 8 hectares et comprend notamment l'Hôtel du Département et la salle de spectacle du Dôme. Pour ce qui est de notre secteur, une étude de faisabilité a porté sur les terrains situés avenue de Saint-Just actuellement occupés par le Centre de tri de La Poste et par des locaux d'activités désaffectés, en vue de la réalisation d'une opération d'ensemble à dominante de logements et d'un plateau logistique pour le Dôme. Il ne

s'agit pour l'heure que d'un projet. L'avenant n°19 à la concession d'aménagement qui est soumis à l'approbation du Conseil d'Arrondissements a pour objet d'acter un remboursement par l'aménageur à la Ville de Marseille en 2017 de l'excédent de participation, pour un montant de 840 657 euros, et de proroger la concession qui arrive à échéance le 12 mars 2015 pour une durée de deux ans.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26491-DDU - 14-83 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26493-DDU - 14-84 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC du Technopôle de Château-Gombert – 13^e arrondissement - Convention passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°18 à la convention de concession d'aménagement n°03/0006. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-84 7S a pour objet l'approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC du Technopole de Château-Gombert établi par la SOLEAM. La Ville, par le biais de la SOLEAM, mettra à disposition gratuite de l'Etat une emprise foncière d'environ 39 000 m², destinée à l'extension de l'Ecole Centrale, avec notamment l'aménagement de logements sociaux pour étudiants et d'équipements sportifs.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26493-DDU - 14-84 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N°14-26718-DDU - 14-85 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – ZAC des Hauts de Sainte-Marthe – 14^e arrondissement - Convention n°06/1306 passée avec la SOLEAM - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2013 - Participation de la Ville à l'équilibre du bilan - Approbation de l'avenant n°8 à la convention de concession d'aménagement - Participation à l'équilibre du bilan - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le Compte Rendu Annuel à la Collectivité relatif à la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, ainsi que l'avenant n°8 à la convention de concession d'aménagement passée avec la SOLEAM.

Un petit rappel. Le concessionnaire Marseille Aménagement et la Ville de Marseille ont fait le choix dans leur schéma d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe de densifier, entre 2008 et 2012, une grande partie du cœur de quartier dénommé Les Chlorophylles. Aujourd'hui, les constructions édifiées sont très peu satisfaisantes en matière d'intégration et de qualité architecturale et paysagère. Le PLU doit donc permettre de rétablir une certaine cohérence dans la stratégie d'aménagement de cette ZAC. Le problème est que l'avenant n°8 n'a pas été joint à ce rapport. Dans ce contexte, il ne peut être envisagé d'émettre des analyses plus approfondies, car plusieurs questionnements subsistent et notamment le devenir du parc et de la Bastide Montgolfier, monument inscrit au titre des Monuments Historiques, qui sera impactée par la nouvelle voie de liaison appelée U240.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Monsieur MARI.- Oui, juste un point technique pour répondre à M. MAGGIO. Les Conseillers municipaux et d'arrondissements ne reçoivent pas les annexes, puisqu'il n'y a qu'un dossier par groupe

politique. Là, je considère que c'est le souci de développement durable qu'a le Maire de Marseille, parce que les annexes sont souvent très volumineuses. Donc dans chaque groupe politique, il y a un jeu d'annexes qui est à la disposition des Conseillers.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26716-DDU - 14-85 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine", et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

ADDITIF 1 (reçu jeudi 2/10/2014)

RAPPORT N° 14-26629-DASS – 14-86 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration – 2^e répartition 2014 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration. Cette 2^e répartition 2014 s'élève à 170 622 euros. Pour notre secteur, un montant de 10 000 euros est proposé pour l'association Ambition Cité. Cette association est censée aider les parents à encourager leurs enfants à faire leurs devoirs.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- C'est donc une subvention pour faire comprendre aux parents qu'ils doivent transmettre à leurs enfants la notion de faire leurs devoirs. C'est cela, nous devons utiliser l'argent public pour cela. Quand je vous dis que le fond est vaseux et que l'on continue à s'enfoncer, on n'a pas encore touché le fond, pas encore ! 10 000 euros ! Y a-t-il des observations ?

Monsieur MARI.- On trouve votre remarque assez désobligeante, Monsieur le Maire. Il y a des enfants qui n'ont pas choisi d'être nés dans des familles qui ne vont pas les aider à faire leurs devoirs. Donc, je trouve que cela allait dans le bon sens !

Monsieur RAVIER.- Sincèrement, je ne savais pas qu'il fallait distribuer l'argent public pour savoir que l'on doit faire ses devoirs.

Monsieur MARI.- Vous savez très bien que l'échec scolaire commence le soir avec ceux qui ont la capacité de faire leurs devoirs et ceux qui ne l'ont pas. Vous, vous l'avez peut-être avec vos enfants, je l'ai peut-être avec mes enfants, mais cela participe peut-être à équilibrer les chances dans la vie.

Monsieur RAVIER.- Si j'ai bien compris, nous distribuons 10 000 euros d'argent public pour faire comprendre aux parents qu'ils doivent convaincre leurs enfants de faire leurs devoirs !

Monsieur MARI.- Vous faites un raccourci un peu rapide !

Monsieur RAVIER.- C'est comme cela que je le comprends. On continue de s'enfoncer.

Monsieur JOHSUA.- Est-ce que vous connaissez l'association ?

Monsieur RAVIER.- Le rapport dit : "pour la mise en place de l'école des parents". C'est l'école de la 2^e ou de la 3^e ou de la 25^e Chance !

Madame PONCET-RAMADE.- C'est une très vieille association, l'école des parents.

Monsieur JOHSUA.- C'est une question élémentaire. Quand vous arrivez ici en France, vous ne savez pas...

Monsieur RAVIER.- ...Mais l'immigration est interdite depuis 1974, c'est que le problème a dû se poser.

Monsieur JOHSUA.- (*sans micro*) ...Cela résoudrait aussi un tout petit peu les problèmes que vous avez posés tout à l'heure.

Monsieur RAVIER.- Nous savons, M. JOHSUA, que vous et votre parti êtes très attachés à la rééducation, vous l'avez démontré en Chine, au Vietnam, la Chine avec qui l'UMP d'ailleurs avait noué quelques liens d'amitié, il n'y a pas si longtemps.
Donc je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26629-DASS - 14-86 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26742-DASS – 14-87 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations d'intérêt social – 2° répartition 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.- Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport concerne l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social. Il s'agit de la 2^e répartition 2014. Pour ce qui concerne notre secteur, il est proposé d'attribuer une subvention aux associations suivantes : SOS Parents, association située au 143, avenue des Chutes Lavie, pour un montant de 1 500 euros, et Heart Color Music, qui est au 36, rue Marathon, pour un montant de 4 000 euros.
Je vous demande, Monsieur le Sénateur-Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)
Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26742-DASS - 14-87 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26688-DASS – 14-88 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des Familles – 2° répartition 2014 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des familles. Il s'agit de la 2^e répartition 2014, qui s'élève à 16 000 euros. Pour notre secteur, cela concerne une association qui s'appelle ESF, Economie Sociale et Familiale Service, qui s'occupe en l'occurrence de l'accueil pour du RSA, qui s'occupe aussi du surendettement des personnes, pour une subvention de 2 000 euros. Et une subvention de 5 000 euros pour l'UDAF 13.
Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)
Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26688-DASS - 14-88 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26490-DVSCJ – 14-89 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse - Politique en faveur de la Famille - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et approbation de la convention et des avenants correspondants. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne cinq relais d'assistantes maternelles, qui sont donc un lieu d'échanges et d'informations pour les professionnels et la famille, qui ont été créés nouvellement.
Ce rapport a donc pour objet la validation d'une subvention de 10 000 euros par relais, en trois versements. Cette subvention sera versée dès 2014 au prorata temporis. Et u relais géré par l'association ADAI se trouve dans notre secteur.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26490-DVSCJ - 14-89 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26709-DASS – 14-90 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE – Subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires – 3^e répartition 2014 - Budget 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport n°14-90 7S a pour objet l'attribution de subventions aux équipements sociaux et aux associations partenaires, pour un montant global de 246 197,47 euros. Il s'agit de la 3^e répartition 2014.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Madame CORDIER.- (*sans micro*) Monsieur le Maire, je vous demande de lire complètement votre rapport. Vous l'avez coupé en deux, encore une fois.

Monsieur RAVIER.- Absolument !

Madame CORDIER.- Ce n'est pas honnête !

Monsieur RAVIER.- Nous allons donc le lire en entier.

Madame CORDIER.- Non, ce n'est pas la peine !

Monsieur RAVIER.- J'ai fait savoir à M. MARI, qui a transmis à son groupe, que les associations et les subventions étaient scindées. Il y a donc trois articles. Je vous laisse le soin d'en prendre connaissance. Nous allons au fond des choses, nous préférons prendre position très clairement, très nettement. Vous l'avez sous les yeux, ce n'est pas quelque chose très compliqué à assimiler et très long. Et c'est un additif qui a été reçu le 2 octobre, nous aurions pu ne pas l'enrôler, nous l'avons quand même accepté. Et encore une fois, dans l'urgence que vous nous imposez, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité de la Mairie Centrale, et pourtant on nous affirme que depuis 18 ans vous ne changez pas de méthode, de nous ensevelir sous les dossiers au dernier moment, eh bien contraints et forcés nous travaillons quand même, bien sûr, tellement bien que voilà, malgré le peu de temps que vous nous laissez pour aborder le dossier, nous souhaitons une très grande clarté dans les votes.

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je ferai juste un petit point de procédure.

Monsieur RAVIER.- Je vous en prie, M. MARI.

Monsieur MARI.- Vous avez tout à fait le droit d'enrôler les rapports de votre choix, nous l'avons fait pendant des années, sauf que quand vous nous donnez une première version d'un rapport, est-ce que vous pouvez essayer de nous donner la version définitive ? Puisque, moi, aujourd'hui, la version que j'ai, signée Stéphane RAVIER, c'est le copié-collé du rapport de la Mairie Centrale. Donc je comprends bien qu'il y a peut-être eu un ajout dans un second temps, mais je vous le montre, j'ai en ma possession le rapport Stéphane RAVIER avec un article unique. C'est le rapport que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres.

Monsieur RAVIER.- Ce doit être dans votre enveloppe, cela ne fait pas partie de ce qui vous a été remis sur table ?

Monsieur MARI.- Je vous le montre, Monsieur le Maire, regardez, c'est vraiment un rapport avec un article unique. Donc, Monsieur le Maire, encore une fois, vous faites ce que vous voulez avec les rapports, mais si on peut les avoir...

Monsieur RAVIER.- ...Non, je ne fais pas ce que je veux, j'essaie de faire en sorte que nos votes soient compris. Mais il est difficile matériellement, au vu de ce qui nous est imposé par la Mairie Centrale, de traiter les rapports en quelques jours quand ce n'est pas en quelques heures, d'avoir à votre disposition

tous les documents. Je le regrette si vous n'avez pas eu le document, donc prenons le temps de le lire si vous ne l'avez pas du tout. Est-ce que vous l'avez désormais ou pas ?

Monsieur MARI.- Maintenant, ma collègue me l'a fait passer.

Madame PONCET-RAMADE.- Je viens de lui montrer.

Monsieur RAVIER.- Est-ce que vous avez besoin de plus de temps pour l'examiner ?

Monsieur MARI.- Non, je dis simplement que pour la séance prochaine...

Monsieur RAVIER.- ...Bien sûr ! C'est ce que j'attendais de vous dans un autre domaine. Mais encore une fois, on ne nous laisse que peu de marge de manœuvre et d'action lorsque l'on nous envoie les dossiers, nous sommes le 8...

Monsieur MARI.- ...Vous pouvez très bien nous indiquer sur des rapports spécifiques : "l'envoi sera fait ultérieurement", tout simplement. Sinon, cela nous embrouille.

Monsieur RAVIER.- C'est toujours la surprise du chef ! Est-ce que vous avez ouvert votre enveloppe, M. MARI ?

Monsieur MARI.- Oui, je l'ai. Monsieur le Maire, il n'y a pas de problème, je dis simplement que pour la prochaine fois...

Monsieur RAVIER.- ...Mais dans l'enveloppe sur table, est-ce que vous avez le bon rapport ?

Monsieur MARI.- Non, j'ai eu les rapports en entier et à partir du numéro 90...

Monsieur RAVIER.- ...C'est curieux, ce n'est pas ce qui a été préparé par les Services.

Monsieur MARI.- Je ne l'ai pas inventé, je vous ai montré le rapport que j'avais.

Monsieur RAVIER.- L'élue de votre groupe l'avait dans son enveloppe. Mme PONCET-RAMADE, est-ce que vous avez ce rapport, vous ?

Madame PONCET-RAMADE.- Je l'ai eu sur la table.

Monsieur RAVIER.- Donc, il n'y a que vous, manifestement, M. MARI, qui ne l'avez pas !

Monsieur MARI.- C'est-à-dire que moi, je suis arrivé avec mes rapports déjà triés.

Monsieur RAVIER.- Dans votre enveloppe déposée sur table, vous deviez l'avoir.

Monsieur MARI.- Peut-être !

Monsieur RAVIER.- Sans doute. Assurément ! Donc vous l'avez sur table, il suffisait de ne pas twitter, mais d'ouvrir l'enveloppe, à l'ancienne !

Monsieur MARI.- Mais quand on arrive avec déjà tous ces rapports à compulser !

Monsieur RAVIER.- C'est justement pour cela qu'il ne faut pas perdre son temps à twitter, vous avez le temps pour cela !

Madame PONCET-RAMADE.- C'est la rectification qui n'a pas été précisée.

Monsieur RAVIER.- Tout à l'heure, vous me faisiez remarquer qu'il fallait que je consulte ma (tablette). Eh bien ! Consultez votre enveloppe ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26709-DASS - 14-90 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26845- DVSCJ - 14-91 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – Financement 2014 de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, des Accueils de Jeunes et des Ludothèques - 3^e répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-91 7S a pour objet l'attribution de subventions aux associations engagées dans une action Démarche Qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Il s'agit de la 3^e répartition 2014. Pour ce qui concerne notre secteur, sur un montant global de 69 600 euros, il est proposé d'attribuer une subvention de 9 600 euros à l'association de Gestion et d'Animation du Centre Social et Culturel de Val Plan Bégude pour sa ludothèque. A noter la modification de la subvention accordée par délibération du 30 juin 2014 à l'association "Bord de Mer" : le montant accordé est ramené de 11 000 à 3 000 euros, cette association ayant cessé son activité.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir porter ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI. Y a-t-il des observations ? (*Aucune observation*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26845-DVSCJ - 14-91 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26484-DVSCJ – 14-92 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux 7 associations qui conduisent des actions Temps Récréatifs de Restauration (TRR) pour l'année scolaire 2013/2014 - Versement du solde de la subvention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport concerne le versement d'une subvention d'un montant de 8 610 euros au Centre Social Familial de Saint-Gabriel. Ce qui nous interpelle dans ce dossier, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a des associations qui interviennent dans les écoles maternelles, où les enfants participent à des animations pendant leur temps de pause méridienne et donc ce n'est plus une pause méridienne. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. Y a-t-il des interventions ? (*Aucune intervention*)

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26484-DVSCJ - 14-92 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26483-DVSCJ – 14-93 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations conduisant des actions dans le cadre de Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) pour l'année scolaire 2014/2015 - Approbation des 19 conventions d'objectifs conclues avec les associations pour l'année scolaire 2014/2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame HAROUCHE, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport n°14-93 7S a pour objet le versement du solde de subventions de fonctionnement pour l'année scolaire 2014-2015, d'un montant total 254 846 euros, aux dix-neuf associations qui conduisent des actions "Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire", MARS, au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2014-2015. Pour mémoire, il s'agit de développer des actions adaptées par niveau de classe durant les périodes scolaires, sous forme de groupes auxquels s'inscrivent des enfants dont les difficultés sont identifiées par leurs enseignants.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci. Mme HAROUCHE. Il n'aura échappé à personne, pour celles et ceux qui auront ouvert leur enveloppe, que là aussi il s'agit de scinder le rapport en 2 parties, avec 3 articles.

Y a-t-il des observations ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, est-ce qu'au Conseil Municipal vous procéderez ainsi ? Il faut procéder par voie d'amendement, vous le savez. Est-ce que vous allez proposer des amendements au Conseil Municipal de vendredi ?

Monsieur RAVIER.- Si à ce moment-là vous ne twittez pas, vous l'entendrez !

Monsieur MARI.- C'est-à-dire, pour résumer, est-ce que vous faites plaisir au Conseil d'Arrondissements ?

Monsieur RAVIER.- Non, je ne me fais pas plaisir, je prends mes responsabilités, M. MARI.

Monsieur MARI.- Mais est-ce qu'au Conseil Municipal vous aurez la même position, en proposant des amendements sur ces rapports ?

Monsieur RAVIER.- Vous savez qu'il est très difficile d'obtenir du Maire de Marseille que l'on prenne le temps de bien aborder les dossiers en profondeur, mais c'est ce que nous allons tenter d'obtenir de lui.

Monsieur MARI.- Le groupe Socialiste a déposé une douzaine d'amendements, par exemple.

Monsieur RAVIER.- C'est ce que nous allons tenter d'obtenir de lui.

Monsieur JOHSUA.- (*sans micro*) Est-ce que la loi ne vous contraint pas, même si vous prenez cela sous votre responsabilité, est-ce que vous n'êtes pas contraint pas de toute façon de soumettre au vote ce qui vient de la Mairie Centrale ? Parce que sur tout ce qui vient de la Mairie Centrale, on nous demande un avis là-dessus. Et vous, vous nous soumettez d'autres délibérations, vous avez le droit de le faire, mais il faut que nous ayons une possibilité de voter ce qui remonte à la Mairie Centrale. Je crois, mais je me trompe peut-être, je ne voudrais pas trop m'engager, mais il me semble que la loi vous oblige à faire cela.

Monsieur RAVIER.- C'est ce que faisait à sa manière la municipalité précédente.

Monsieur JOHSUA.- Il faudra vérifier !

Monsieur RAVIER.- C'est une sorte d'amendement.

Monsieur JOHSUA.- Non, cela s'appelle un vœu, ce que vous faites.

Monsieur RAVIER.- Et c'est ce que faisaient déjà vos prédécesseurs. Il n'était pas rare qu'ils réécrivent à la sauce locale le rapport qu'ils avaient reçu de la Mairie Centrale.

Monsieur JOHSUA.- Cela devient un avis de la Mairie de Secteur.

Madame MASSE.- Pas du tout ! On ne saucissonnait pas un rapport, je suis désolée !

Monsieur RAVIER.- Je mets ce rapport aux voix.

Madame MASSE et Monsieur MARI.- On ne prend pas part au vote.

Madame PONCET-RAMADE.- On ne prend pas part au vote et je demande que l'on prenne note que nous allons consulter le Préfet concernant la légalité de cette procédure.

Monsieur RAVIER.- Nous interrogerons le Préfet.

(Propos simultanés entre les groupes)

LE RAPPORT N° 14-26483-DVSCJ - 14-93 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", non-participation au vote du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26834-DPMS – 14-94 7S - DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE – SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif Ville – Vie - Vacances. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations dans le cadre du dispositif Ville, Vie, Vacances. Ce dispositif concourt à la prévention de la délinquance, soit disant aux loisirs éducatifs et aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté, pour un montant global de 49 450 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. Y a-t-il des observations ? *(Aucune observation)*

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26834-DPMS - 14-94 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26822-DPMS – 14-95- 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – Attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, ce rapport est scindé. Mais je vais vous lire les articles et je vais vous expliquer pourquoi. Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions pour des actions de prévention de la délinquance à des associations rayonnant sur tout Marseille, pour un montant global de 210 000 euros.

Le premier article, où nous sommes favorables bien évidemment, ce sont des subventions pour des associations d'aide aux victimes, ce qui pour moi me paraît essentiel. Donc, là, nous sommes favorables, bien évidemment. Et dans le deuxième article, ce sont plutôt des associations à caractère plus ludique contre cette délinquance, style l'organisation d'un raid ANDROS et autres.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. Dans le cadre de la prévention de la délinquance, il y a des sommes qui sont allouées aux victimes de la délinquance. Donc, il faut bien sûr les aider, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Mais on n'est plus dans la prévention, on est dans le soin qu'il faut, je le répète, accorder à ces victimes pour lesquelles, malheureusement, la prévention, si chère à Mme POZMENTIER et au Maire de Marseille, n'a eu aucun effet.

Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- Nous, on ne participe pas à un vote sur un rapport saucissonné.

Madame PONCET-RAMADE.- On ne participe pas au vote. Les rapports que vous nous présentez sont illégaux, Monsieur le Maire.

Monsieur JOHSUA.- Idem !

LE RAPPORT N° 14-26822-DPMS - 14-95 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", non-participation au vote du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26475-DVSCJ – 14-96 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Approbation du règlement des accueils périscolaires et des dispositions particulières relatives à chaque accueil périscolaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, ce rapport 14-96 7S a pour objet l'approbation du règlement des accueils périscolaires qui résultent notamment de la réforme des rythmes scolaires. Il mentionne entre autres des temps d'activités périscolaires du vendredi après-midi, qui demeurent aujourd'hui à l'état de fiction.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- On les réserve pour le Conseil Municipal. On donnera nos propositions pour les Marseillais. On ne sera pas dans la critique !

Monsieur RAVIER.- Le suspense est insoutenable ! S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26475-DVSCJ - 14-96 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", vote "contre" du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine" et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RECTIFICATIF DISTRIBUÉ EN SÉANCE / RAPPORT N° 14-26595-DDU – 14-97- 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des associations ou à des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Madame DELLAVALLE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, ce rapport n°14-97 7S a pour objet l'approbation des subventions en nature accordées à des associations ou à des établissements publics dont l'activité présente un intérêt général local. Pour ce qui relève de notre secteur, sont concernées par ces subventions en nature :

- l'Association de gestion et d'animation du Centre Social de Malpassé", occupant des locaux d'une superficie de 816,30 m², 7 avenue Saint-Paul dans le 13^e arrondissement, pour un montant annuel de 73 576,91 euros ;

- l'association "Infos à gogo", occupant des locaux d'une superficie de 329 m², chemin de Fontainieu, dans le 14^e arrondissement, pour un montant annuel de 17 245,54 euros ;

- l'association "Vélo Club Gombertois", occupant des locaux d'une superficie de 66 m², avenue de Château-Gombert dans le 13^e arrondissement, pour un montant annuel de 2 859,63 euros ;

- l'Association de gestion et d'animation du Centre Social et Culturel Val Plan Bégude, occupant des locaux au 82 avenue de la Croix Rouge, dans le 13^e arrondissement, pour un montant annuel de 17 487 euros ;

- l'association "Théâtre du Merlan", occupant des locaux d'une superficie de 3 000 m², avenue Raimu, dans le 14^e arrondissement, pour un montant annuel de 192 105,45 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme DELLAVALLE. Une petite erreur : pour l'association Théâtre du Merlan, la subvention sera soutenue par notre majorité. Il ne reste plus que l'Association de gestion et d'animation du Centre Social de Malpassé dans l'article 2 avec un avis défavorable. Donc ce sera rectifié.

Madame MASSE.- Non !

Monsieur RAVIER.- Ce sera rectifié.

Monsieur MARI et Mme MASSE.- A la Marseillaise, alors !

Monsieur RAVIER.- Cela m'aurait beaucoup gêné ! Tant que l'on ne le fait pas à la ANDRIEUX, cela peut encore passer ! C'est une petite erreur. Je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI.- On ne participe pas au vote.

Monsieur RAVIER.- Donc non-participation au vote de la Gauche plurielle.

LE RAPPORT N° 14-26595-DDU - 14-97 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "contre" du groupe "Marseille en avant", non-participation au vote du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26572-DIRCA – 14-98 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Reconstruction du groupe scolaire et requalification du stade de la Busserine, Saint-Barthélémy - 14^e arrondissement - Approbation de l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage n°110465 passé avec la SOLEAM. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur VENDREDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le rapport n°14-98 7S a pour objet l'approbation de l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage passé avec la SOLEAM dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire et du plateau sportif de la Busserine, à Saint-Barthélémy. Il est demandé de porter une avance de travaux de 1 800 000 euros à 4 000 000 euros, car le rythme des dépenses dépasse largement les conditions prévues à la convention de mandat.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de porter ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. VENDREDI. Y a-t-il des observations ? *(Aucune observation)*

Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26572-DDU - 14-98 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche, abstention du groupe "Marseille Bleu Marine".)

Monsieur MARI.- Excusez-moi, Monsieur le Maire, le rapport est passé et peut-être ne voudrez-vous répondre, mais je voulais simplement vous demander une explication de vote : pourquoi vous êtes-vous abstenus sur ce rapport qui semble d'intérêt général ? Mais, bien sûr, vous n'êtes pas obligé de répondre.

Monsieur RAVIER.- Je vous ferai part de mes observations détaillées lors de la prochaine séance, vendredi.

Monsieur MARI.- Très bien !

RAPPORT N° 14-26779-DSNP – 14-99 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES – Approbation du principe d'ouverture d'équipements sportifs au grand public. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation du principe d'ouverture en accès libre d'équipements sportifs au grand public. Pour ce qui concerne notre secteur, l'équipement sportif retenu est le plateau de Malpassé, situé au 130, boulevard Lavéran, dans le 13^e arrondissement. Il sera ouvert selon les plages horaires suivantes : 12 h/14 h – 17 h 30/21 h du lundi au vendredi et de 10 h à 21 h les samedi et dimanche.

La Mairie de Secteur se félicite de cette mesure qui facilite et autorise l'accès aux équipements sportifs pour le plus grand nombre. Cependant, elle s'interroge sur la méthode, aucune concertation n'ayant eu lieu avec les Mairies de Secteur qui sont pour autant gestionnaires de certains de ces équipements. De plus, aucun critère sur le choix des équipements qui seront ouverts n'est précisé. Ainsi, l'ouverture d'un seul site à l'échelle des 13^e et 14^e arrondissements qui comprennent plus de 150 000 habitants est-ce suffisant ? Monsieur le Sénateur-Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

Madame MASSE.- J'ai bien entendu votre Adjoint au sport. Il parle au pluriel, mais je suis désolée, je ne vois qu'un seul équipement inscrit sur le rapport, alors qu'il parlait au pluriel sur les équipements qui allaient être ouverts pour l'accès au public. Parce que le début de ce rapport, qui porte sur le principe de l'accès libre du grand public aux équipements sportifs, pour nous il est très engageant. On y est vraiment très favorable, sur le fond, mais on a énormément d'interrogations. Vous en avez porté une : un seul équipement sportif sera concerné, mais vous avez tendance à parler au pluriel sur "les" équipements sportifs. Non, il n'y en a qu'un, celui de Malpassé, où, vous le disiez, la population avoisine les 153 000 habitants, et je suis désolée, mais chez nous les sportifs amateurs sont nombreux.

La deuxième question, c'est sur le choix des plages horaires. Avec ce rapport, on est bien d'accord, le but c'est de développer le sport pour tous et l'accessibilité aux équipements. Il va être ouvert de 12 h à midi, de 17 h 30 à 21 h ; certes on part de zéro sur Marseille et encore plus dans nos quartiers, mais les sportifs amateurs du dimanche font du sport quand ? Le matin, avant d'aller travailler, je les vois entre 7 h et 8 h 30 sur le bord de nos routes. Aucun équipement sportif n'est ouvert le matin, aucun ! Alors que justement, ce rapport est fait pour que la population de sportifs amateurs puisse aller courir, mais c'est le matin ! On prend encore le sujet par le petit bout de la lorgnette. La Mairie de Marseille joue encore petit braquet et de plus, il n'y a pas eu de concertation. Monsieur le Maire, réagissez ! S'ils ont fait cela sans vous en parler, en choisissant le lieu et qu'un seul ! Je pense que vraiment c'est encore le peu d'ambition de cette ville. Alors, bon, c'est beaucoup de communication, c'est tout ce que vous voulez, mais les Marseillais de notre secteur vont vite juger ! Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE. Mais nous avons, par la voix de M. ANNIBALDI, manifesté notre mécontentement de ne pas avoir été consultés. Et on nous propose aujourd'hui l'ouverture d'un centre, nous prenons. On prend ce que l'on veut bien nous donner, en attendant que l'on nous donne davantage. On ne va pas refuser un équipement. C'est un début un peu poussif, sans doute, un peu tardif, sans doute, mais nous prenons quand même. Et espérons que lors du prochain Conseil, en tout cas le plus tôt possible, nous soyons mieux équipés encore, si effectivement je vous l'accorde, ce ne sera pas bien difficile ! Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur MIRON.- Les remarques sont un peu faciles de la part de ceux qui ont géré ici un certain nombre de choses et qui n'ont jamais rien fait ! Il s'agit juste là d'une démarche administrative. Pourquoi ? La Ville de Marseille est responsable lorsqu'un certain nombre de personnes viennent sur les équipements. Souvent, on me dit : mais pourquoi la porte est fermée ? Parce que si la porte est ouverte, la responsabilité juridique appartient à la Mairie de Marseille. Et on n'est pas à l'abri d'un certain nombre de débordements et il y a de très nombreux équipements qui aujourd'hui sont largement occupés sur des plages horaires, par des gens qui officiellement n'ont rien à y faire et qui, en fait, viennent pratiquer une activité sportive de loisir. Et à titre personnel, je n'y vois pas d'inconvénient dans la mesure où les choses ne sont pas cassées. Par contre, si nous n'avons aucun équipement ouvert, on peut, dans une démarche juridique, nous prendre en défaut d'autoriser un certain nombre d'ouvertures. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y en a qu'un pour le 13-14, qu'il n'y en a qu'un là-bas. Ceci, c'est de la mauvaise foi pure et simple, mais je sais que vous avez l'habitude ! Par contre, je vous donne l'explication de texte. C'est une explication juridique, qui permet justement à la Ville de ne pas assumer la responsabilité sur l'ensemble des autres équipements. Vous pouvez constater, le stade WEYGAND en est un, vous pouvez constater que de nombreux terrains divers et variés et de nombreux jardins publics aussi, le parc de Font Obscure entre autres, sont des lieux de pratique sportive, ou le parc Athéna où nous avons fait un parc des sports et des loisirs, comme sur les plages du Prado, Monsieur le Maire, vous voyez bien qu'il y en a autant pour le Sud que pour le Nord, et autant pour le Nord que pour le Sud. Voilà, M. ANNIBALDI.

Monsieur RAVIER.- Nous pouvons mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26779-DSNP - 14-99 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 14-26522-DDU - 14-100 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT – Engagement Municipal pour le Logement - 14^e arrondissement - 23, rue Mario PAVRONE - Attribution d'une subvention à la SA d'HLM SUD HABITAT pour la construction de treize logements sociaux (neuf PLUS et quatre PLAI). Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, encore et toujours du logement social, avec un rapport qui porte sur l'attribution de subventions à l'organisme HLM SUD HABITAT pour la construction de treize logements sociaux dans le quartier du Canet. Le montant de cette subvention est de 91 000 euros. Dans la même dynamique suicidaire, la construction des 45 logements sociaux dans le quartier de Sainte-Marthe est aussi envisagée.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. Là, comme ailleurs, dans notre secteur, les responsables de CIQ nous font part de leur souhait de ne plus supporter seuls quasiment les projets de logements sociaux dont ils sont gavés. Voilà ! Qui veut de nos logements sociaux ? On en a plein ! Que chacun prenne sa part ! Y a-t-il des interventions ?

(Aucune intervention)

Monsieur RAVIER.- Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26522-DDU - 14-100 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie – Les Verts, et de M. JOHSUA, élu Front de Gauche.)

RAPPORT N° 14-26749-DIRCA - 14-101 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Opération de construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille - 13^e arrondissement - Remise des ouvrages à l'Etat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours) (Rapport distribué en séance)

Monsieur DATTILO, rapporteur.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport n°14-101 7S a pour objet l'approbation de la remise à l'Etat des ouvrages relatifs à la construction de locaux pour l'Ecole Polytechnique Universitaire de Marseille, située à Château-Gombert dans le 13^e arrondissement. La réception des travaux a été prononcée le 30 mai 2014 par le maître d'ouvrage. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DATTILO. Y a-t-il des interventions ? (Aucune intervention)
Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 14-26749-DIRCA - 14-101 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur RAVIER.- Unanimité pour ce dernier rapport, je vous remercie.
Les autres rapports, du 102 jusqu'à la fin, sont arrivés hors délais, des rapports très importants, sur lesquels nous aurions aimé nous exprimer, en particulier sur l'école de la ZAC de Sainte-Marthe, mais nous y reviendrons ultérieurement. Trop, c'est trop ! On ne peut pas travailler dans ces conditions ! Ces rapports ne sont donc pas enrôlés.

ADDITIF 2 (reçu vendredi 3/10/2014 AM) / **Rapports non enrôlés, reçus hors délais**

RAPPORT N° 14-26427-DSNP - 14-102 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS DU NAUTISME ET DES PLAGES – Attribution de subventions aux organismes sportifs - 3^e répartition 2014 - Approbation d'une convention - Budget primitif 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

RAPPORT N° 14-26803-DVSCJ -14-103 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Division Contrat Enfance Jeunesse - Subventions aux associations - Animation de la Jeunesse dans les Quartiers - Exercice 2014. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

RAPPORT N° 14-26738-DDU – 14-104 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - POLITIQUE DE LA VILLE – Programmation CUCS 2014 – 2^e série d'opérations d'investissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

RAPPORT N° 14-26781-DIRCA – 14-105 7S - DELEGATION GENERALE VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES CONSTRUCTIONS ET DE L'ARCHITECTURE - SERVICE ETUDES ET CONDUITE D'OPERATIONS – Création d'un groupe scolaire dans la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Désignation du maître d'œuvre - Signature et notification du marché - Attribution des primes. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

Deux rapports réunis en un seul : RAPPORTS N°14-26859-DDU et 14-26860-DDU - 14-106 7S
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE –14^e arrondissement - Les Arnavaux - 315, boulevard Danielle Casanova - Résiliation anticipée du bail emphytéotique du 8 octobre 1987 sur la mise à disposition d'un immeuble à Habitat Marseille Provence et rachat des droits du preneur par la Ville.
&

DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT URBAIN - SERVICE ACTION FONCIERE – 14^e arrondissement - Les Arnavaux - 315, Boulevard Danielle Casanova - Cession d'un immeuble à la SCI 321 Sud. (Rapports au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)
RAPPORT N° 14-26485-DVSCJ – 107-7S [EN ATTENTE LISTE DES BENEFICIAIRES] - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DES CRECHES ET DE LA JEUNESSE – Attribution de subventions de fonctionnement aux associations conduisant des actions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) pour l'année 2014/2015 - Approbation de la convention d'objectifs type conclue avec les associations pour l'année scolaire 2014/2015. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours)

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, pour bien comprendre, puisque cette position a été prise dans l'ensemble des Conseils d'arrondissements de Marseille, puisque j'ai aussi des points d'entrée, est-ce à dire que pour le Conseil Municipal de Marseille vous aurez la même position ? C'est-à-dire que vous ne prenez pas la parole sur ces rapports ou vous quittez la séance à partir de l'additif n°2.

Monsieur RAVIER.- Vous êtes Conseiller Municipal ou vous travaillez à l'Evêché ? Vous voulez tout savoir !

Monsieur MARI.- Je vous pose la question pour savoir si le Conseil d'Arrondissements, c'est simplement pour vous faire plaisir et si c'est au Conseil Municipal...

Monsieur RAVIER.- Vous observerez que nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir, mais pour servir ! Nous sommes là pour servir nos compatriotes et nos administrés, M. MARI. Nous ne sommes pas là pour nous faire plaisir ! Nous serons cohérents, ne vous inquiétez pas ! Je remercie l'ensemble des élus d'être venus en Mairie de Secteur une heure plus tôt pour prendre les photos. J'espère que tout le monde est passé à la salle de la démocratie pour se faire "tirer le portrait" !
Merci à vous et bonne soirée ! Et merci encore aux Services !

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 20 h 50, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *